



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

19^e séance plénière

Jeudi 4 octobre 2001, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 166 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général (A/56/160
et Corr.1 et Add.1)

M. Musambachime (Zambie) (*parle en anglais*): La Zambie condamne dans les termes les plus forts les actes terroristes barbares, commis le 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique. Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde sympathie et les sincères condoléances de mon gouvernement au Gouvernement des États-Unis, au peuple américain et aux familles touchées par ces actes insensés et odieux.

Le Président de la Zambie, Frederick Chiluba, a déjà rendu publiques deux déclarations condamnant ces attaques infâmes et injustifiées. Dans la première, il a déclaré, en sa qualité de Président de la République de Zambie :

« Nous condamnons sans réserve ces actes tout à fait déplorables, abominables et gratuits contre des personnes sans défense, et qui constituent un affront à toutes les normes d'une conduite humaine civilisée et une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. Les auteurs de ces actes odieux doivent être

recherchés et traduits en justice sans délai pour répondre de leurs crimes ».

Dans la deuxième déclaration, prononcée en sa qualité de Président de l'Organisation de l'unité africaine, M. Chiluba a déclaré :

« Nous voudrions affirmer clairement que les actes terroristes ne doivent pas avoir de place dans le monde civilisé d'aujourd'hui, et doivent donc être fermement condamnés par la communauté internationale tout entière ».

Aujourd'hui, dans cette Assemblée et du haut de cette tribune, je réaffirme la condamnation par le Président de tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, indépendamment des auteurs de ces actes, comme du moment et du lieu où ils sont perpétrés. Les effets du terrorisme constituent en fait l'antithèse du développement socioéconomique et les actions terroristes doivent donc être combattues par tous les pays démocratiques et épris de paix.

Je voudrais assurer le Gouvernement américain du soutien entier et inconditionnel et de la pleine coopération du Gouvernement zambien, dans ses efforts pour identifier les auteurs de ces actes lâches et faire en sorte qu'ils soient traduits en justice.

Par définition, le mot « terrorisme » désigne des actes violents visant à créer un climat de peur et d'insécurité au sein d'une population ou d'un groupe de personnes. Ma délégation note avec une profonde

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



admiration la réaction du peuple américain face à ces actes de terreur. Il n'a pas été intimidé et est devenu en fait plus uni et plus déterminé dans sa volonté de surmonter les effets de cette tragédie.

Ma délégation rend hommage aux efforts courageux du maire de New York, notre ville hôte, M. Rudolph Guiliani, qui est intervenu à l'Assemblée lundi 1er octobre, et du Gouverneur George Pataki, pour leur contribution à la coordination des efforts de secours. Leur autorité et leur détermination ont permis à la ville d'organiser et de coordonner rapidement les ressources nécessaires aux secours et aux opérations de sauvetage.

Nous rendons hommage aux pompiers braves et courageux de New York et aux services de police de New York, au personnel de la Port Authority de New York et du New Jersey, ainsi qu'à tous ceux qui ont fait le sacrifice ultime en sauvant ceux qui étaient pris dans les décombres. Nous saluons également les nombreux volontaires qui ont sauvé d'innombrables vies et continuent de consacrer leur temps aux efforts de secours et de redressement.

Le Président George Bush, le Gouvernement américain, le Congrès et l'ensemble de la nation méritent notre hommage pour l'appui considérable qu'ils ont fourni à notre ville hôte. Le nombre très élevé de victimes et l'ampleur des dégâts causés par les attaques terroristes à New York et Washington – dont les images vues à la télévision nous ont rempli d'horreur, d'incrédulité et d'indignation – nous ont montré à tous la gravité de la menace terroriste. Ils ont aussi souligné l'urgence avec laquelle la communauté internationale doit réagir face à ce problème, dont la gravité menace la paix et la sécurité internationales.

Sans aucun doute, comme le Secrétaire général l'a dit la semaine dernière lorsqu'il a présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation, l'attaque a été :

« un coup porté non pas contre une ville ou un pays particulier mais contre chacun d'entre nous... une attaque contre nos valeurs communes. Elle a porté un coup à tous les idéaux défendus par cette Organisation : la paix, la liberté, la tolérance, les droits de l'homme, l'idée même d'une famille humaine unie. » (A/56/PV.7)

Le grand nombre de victimes, comprenant des citoyens de plus de 80 pays, et la destruction d'une infrastructure importante, ainsi que la perturbation de

la vie des New-Yorkais, du programme normal de l'ONU, des voyages internationaux et des marchés financiers mondiaux, tout cela montre que le terrorisme est un problème mondial, qui requiert une réaction mondiale urgente.

Nous ne devrions pas oublier que cette tragédie vient à la suite des attaques terroristes sur les ambassades des États-Unis à Nairobi, au Kenya, à Dar es-Salaam, en Tanzanie, et contre le *USS Cole* au Yémen. La diversité de ces attaques dans de nombreuses parties du monde indique clairement que le terrorisme doit être la préoccupation de tous les pays.

Ma délégation accueille avec satisfaction et soutient les mesures, y compris les efforts diplomatiques, entrepris par le Gouvernement des États-Unis afin de rassembler une coalition internationale au lendemain des attaques à New York et à Washington. Les auteurs de ces attaques barbares et odieuses méritent notre plus ferme condamnation.

Le Gouvernement zambien se joint aux autres gouvernements qui ont appelé à la conclusion et à la mise en oeuvre immédiate d'une convention générale contre le terrorisme. Mon gouvernement est conscient que la plus grande partie du travail a été faite à la fois par l'ONU et par des organisations régionales à cet égard. Toutefois, il est nécessaire de coordonner tout ce travail afin d'instituer une force redoutable et efficace contre le terrorisme.

Il est important que l'ONU joue un rôle essentiel et prépondérant dans la réponse mondiale au terrorisme. L'ONU est le forum naturel pour l'édification de la coalition universelle nécessaire si nous voulons donner une légitimité internationale à la lutte contre le terrorisme.

Compte tenu de sa nature complexe, la lutte contre le terrorisme ne sera pas facile. Elle sera difficile et laborieuse. Il y a donc urgente nécessité pour la communauté internationale d'adopter des mesures qui soient globales, efficaces et durables, qui non seulement réagiront aux actes de violence actuels, mais aussi comporteront des mesures à long terme pour prévenir leur répétition. C'est pourquoi l'ONU doit jouer un rôle prépondérant.

Ma délégation voudrait donc exprimer son soutien le plus complet aux résolutions du Conseil de sécurité 1368 (2001) et 1373 (2001), adoptées les 12 et 28 septembre, respectivement, et à la résolution de

l'Assemblée générale 56/1 adoptée le 12 septembre, qui appelle à instamment à une coopération internationale visant à prévenir et à éliminer totalement les actes de terrorisme. Il est important que la communauté internationale fasse bloc derrière ces résolutions et promeuve une unité de vues afin de faciliter, renforcer et mettre en oeuvre une action contre le terrorisme.

Ma délégation est convaincue qu'avec la mise en oeuvre totale des mesures contenues dans ces résolutions, en particulier celles contenues dans la résolution du Conseil de sécurité 1373 (2001), nous gagnerons cette guerre. C'est une guerre que la communauté internationale ne peut pas se permettre de perdre. Il appartient maintenant à chaque Membre de l'ONU de faire sa part et d'aider à gagner la guerre.

Pour notre part, mon gouvernement a entrepris de coopérer aux niveaux régional et international pour prohiber et poursuivre tous les actes criminels conçus ou calculés pour provoquer la terreur dans la population, dans un groupe de personnes ou chez des individus, ces actes étant injustifiables en toutes circonstances et quels que soient les motifs invoqués pour les justifier.

M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Les tragédies du 11 septembre resteront dans les annales de l'histoire contemporaine comme l'un des plus odieux crimes commis contre des personnes innocentes. Quelque 6 000 hommes et femmes ont péri dans les ruines du World Trade Center, en Virginie et dans le crash en Pennsylvanie, tandis que des milliers d'autres souffrent dans les hôpitaux. Qui peut retenir ses larmes, à la vue de ces photographies le long des trottoirs de Lexington Avenue, à Union Square, dans le New Jersey et ailleurs? Ils sont la preuve de la souffrance, de l'angoisse, des lamentations des survivants sur la mort tragique de leurs maris, épouses, parents, enfants, frères, soeurs et amis.

La mort en temps de guerre est aussi douloureuse qu'en temps de paix, je peux en assurer l'Assemblée. Juste après ces horribles meurtres commis par des terroristes déments, le Président de la République socialiste du Viet Nam, Tran Duc Luong, et le Ministre des affaires étrangères, Nguyen Dy Nien, ont exprimé les très sincères condoléances du peuple et du Gouvernement du Viet Nam au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique dans leurs messages de condoléances adressés au Président

George Bush et au Secrétaire d'État Colin Powell. Ils ont aussi exprimé leur indignation et leur ferme condamnation des actes barbares qui ont causé de lourdes pertes en vies innocentes. Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam a aussi dit que les auteurs devraient être traduits en justice et sévèrement punis.

La pression de laisser libre cours à la colère qui s'est accumulée dans les coeurs est compréhensible. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de traduire en justice les organisateurs et les auteurs de ces actes insensés de terrorisme, mais il est nécessaire de le faire d'une façon qui ne les transforme pas en actes de vengeance, ce qui pourrait facilement mettre en danger la vie d'autres innocents. Sinon nous risquons de tomber dans un cercle vicieux où la violence pourrait déboucher sur d'autres nombreuses vagues de violence sans règlement final en vue.

Le terrorisme devenant un phénomène mondial, le contre-terrorisme doit également s'étendre à la planète. La solidarité et l'union des peuples du monde et leur participation à l'effort commun sont tout à fait indispensables pour faire disparaître le terrorisme de notre vie quotidienne. À cette fin, une stratégie globale doit être élaborée pour faire face aux questions politiques, diplomatiques et de développement qui nous préoccupent véritablement. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation universelle où chaque nation, grande ou petite, intervient sur un pied d'égalité, devrait jouer un rôle clef dans ce processus en s'acquittant des fonctions qui lui sont assignées par la Charte, conformément aux lois internationales et aux conventions internationales pertinentes.

Tout en condamnant dans les termes les plus vigoureux les actes de terrorisme de l'ampleur de ceux du 11 septembre, nous devons être tout aussi déterminés à ne pas perdre de vue d'autres formes de terrorisme, telles que l'enlèvement de citoyens étrangers, le bombardement d'ambassades étrangères et le détournement d'avions, pour n'en citer que quelques-uns. Le Viet Nam ayant été victime d'actes de terrorisme tels que le détournement d'un aéronef de sa compagnie aérienne nationale en 1978, d'attaques et de bombardement de ses bureaux de représentation diplomatique dans plusieurs capitales d'Europe et d'Asie en 1999 et de violation de son espace aérien par un pilote criminel en 2000, est pleinement conscient de l'importance de jouir d'une coopération internationale pour prévenir ces crimes et en punir les auteurs.

Chaque nation a la responsabilité de ne pas offrir de refuge ni d'aider de quelque manière que ce soit les terroristes avant, pendant ou après de tels actes de barbarie. Le Viet Nam est prêt à s'acquitter de ses obligations conformément au droit national et international dans le cadre d'un effort mondial visant à mettre fin au terrorisme.

On raconte l'histoire d'une petite fille de six ans qui était heureuse parce que sa mère l'avait emmenée tout en haut du bâtiment du World Trade Center comme elle le lui avait promis, afin qu'elle puisse contempler la vue panoramique de New York en ce jour fatidique. Toutes deux, la mère et la fille, ont disparu comme des milliers d'autres à tout jamais dans les ruines.

Il vaut mieux agir que réagir. N'attendons pas que la vache ait été volée pour fermer l'étable à clef. Il faut faire quelque chose, et vite, tout en respectant la Charte des Nations Unies, le droit international et les normes internationales qui régissent les relations entre les États souverains.

M. Moutari (Niger) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation nigérienne pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je saisis également cette opportunité pour féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa brillante réélection pour un second mandat à la tête de notre Organisation. Au nom du Niger je lui rends un vibrant hommage pour les progrès accomplis par les Nations Unies pendant son premier mandat et pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer au service de l'humanité.

Notre présent débat sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international a lieu dans des circonstances exceptionnellement graves suite aux attentats terroristes odieux perpétrés le 11 septembre dernier aux États-Unis, attentats qui ont occasionné des milliers de victimes innocentes, hommes et femmes de tous âges, de toutes les cultures et confessions et de plus de 80 nationalités.

Au lendemain de ces terribles attentats, le Niger a exprimé sa position à travers deux messages adressés, l'un par le Président de la République du Niger et l'autre par le Gouvernement, aux autorités américaines. Il ressort de ces documents que le Niger condamne avec vigueur et fermeté cette violence aveugle qui vient de frapper des personnes innocentes. Le Niger s'engage à s'impliquer dans toutes les initiatives

conçues aux niveaux sous-régional et international, en particulier celles initiées par l'Organisation de l'unité africaine, par l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation des Nations Unies pour, de manière concertée, apporter des solutions durables à la menace que constitue le terrorisme pour la paix et la sécurité internationales. Nous offrons dans toute la mesure de nos modestes moyens notre collaboration aux États-Unis d'Amérique, en matière d'échange d'informations et de renseignements. Nous invitons la communauté internationale à faire preuve de prudence et de discernement afin d'éviter tout amalgame entre terrorisme et islam.

Le Niger souscrit aux termes des résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, notamment à l'appel lancé à tous les États à travailler ensemble de toute urgence pour traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces attaques terroristes.

La République du Niger condamne le recours à la violence comme moyen de faire valoir des idées ou de régler des différends. Sur le plan pratique, nous avons pris un certain nombre de mesures pour combattre le terrorisme. Au plan international, le Niger a procédé à la ratification des principaux instruments juridiques ci-après ayant pour objectif la lutte contre les diverses manifestations du terrorisme : la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenus à bord des aéronefs; la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs; la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile; la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, et la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur l'élimination du mercenariat en Afrique.

Par ailleurs, le Niger a signé en 2001, conformément à l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour vérifier l'exécution des obligations assumées aux termes du Traité en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers la production d'armes ou d'autres explosifs nucléaires.

Dans le même cadre, le Niger a conclu avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires, un protocole relatif à l'installation au Niger de deux stations de surveillance internationale.

En outre, le Gouvernement nigérien a engagé la procédure d'approbation de la Convention internationale contre la prise d'otages et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Très bientôt, la procédure d'approbation de quatre conventions sera également engagée. Il s'agit là de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires; de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif; de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme; et du Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale. Voilà pour ce qui est du plan international.

Au plan interne, les dispositions pertinentes du code pénal nigérien répriment les actes de terrorisme conformément aux conventions internationales et régionales relatives à la question. Ainsi, l'article 78 et suivants du Code pénal sanctionnent les attentats, complots et autres infractions contre l'autorité de l'État et l'intégrité du territoire national.

Combattre et éradiquer le terrorisme international exige une action collective et globale qui devrait s'inscrire dans le cadre de la légalité internationale dont l'Organisation des Nations Unies constitue le tabernacle. À cet égard, il me plaît de saluer la contribution déjà importante de notre Organisation au plan juridique. En effet, sous l'égide des Nations Unies, pas moins de 12 conventions ont été élaborées, qui traitent du terrorisme sous différents aspects. Outre ces instruments juridiques, deux projets de convention sont en cours d'examen au niveau de la Sixième Commission. Le Niger salue les initiatives des auteurs de ces projets, à savoir l'Inde et la Fédération de Russie.

Le projet initié par l'Inde a trait à une convention générale sur le terrorisme international. Il s'agit là d'un instrument juridique important qui définira le concept du terrorisme international dans la mesure où toutes les autres conventions sur le terrorisme sont des conventions sectorielles. Le projet présenté par la Fédération de Russie concerne la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Mon pays souhaite vivement que l'élaboration de ces deux projets s'achève le plus rapidement possible. En effet, l'adoption de ces deux instruments juridiques fournirait tout l'arsenal juridique nécessaire à la communauté internationale pour combattre et éradiquer ce fléau.

Je voudrais, pour finir, rappeler deux vérités essentielles qui ne cessent d'émerger comme leitmotiv tout au long de nos débats. Premièrement : l'islam est une religion de paix; une religion du juste milieu; aucune interprétation crédible des sources fondamentales de la religion du Prophète ne saurait par conséquent justifier l'assassinat ou le suicide ni, à plus forte raison, les présenter comme la voie royale d'accès au paradis. À cet égard, les érudits musulmans du monde entier sont unanimes. Et l'Organisation de la Conférence islamique, qui regroupe 56 États, rassemblant près d'un milliard de musulmans, a vigoureusement condamné ces actes comme contraires à l'islam, à ses propres résolutions et au Code de conduite pour combattre le terrorisme international élaboré sous son égide.

Deuxièmement, le terrorisme tire sa source du fanatisme aveugle, lui-même trouvant son lit dans l'ignorance et la pauvreté. Il en découle qu'à terme, aucune stratégie d'éradication complète du terrorisme ne saurait être réduite à des interventions ponctuelles ou unilatérales. Le Niger se félicite de voir émerger un consensus général selon lequel pour réussir, la lutte contre le terrorisme devra être collective et prendre en compte la nécessité d'instaurer un ordre économique et politique international plus juste et plus équitable, et donc plus attentif aux intérêts du plus grand nombre.

Il est évident que l'état de pauvreté extrême, l'injustice et les frustrations de tous ordres ne peuvent que déboucher sur des extrémismes qui constituent une menace sérieuse pour l'humanité tout entière. Notre combat doit, pour être efficace, revêtir une forme multisectorielle exigeant l'accélération de la lutte contre la pauvreté et l'injustice.

Nous formulons l'espoir que la conférence internationale de haut niveau proposée par le Mouvement des non alignés offre l'occasion d'élaborer un programme de coopération internationale comprenant, notamment, une assistance technique et financière substantielle aux États les moins nantis pour leur permettre de contribuer de manière significative à la lutte internationale contre le terrorisme. Ces mesures

devront être complétées par les autres conférences à venir, notamment celle de Monterrey au Mexique sur le financement du développement et celle de Johannesburg sur le développement durable.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Le phénomène du terrorisme est devenu l'un des plus grands défis que la communauté internationale doit relever. Il ne cesse de frapper de temps à autre, de façon répétée, sous forme d'opérations criminelles qui font un grand nombre de victimes parmi les civils innocents. Son objectif est de semer la peur et l'anarchie parmi les populations et de perturber la tranquillité d'esprit des individus, ce qui nous rappelle la responsabilité qui nous incombe de faire face à ce phénomène et de le juguler.

Les événements ont montré que le phénomène du terrorisme est le fruit d'une pensée extrémiste qui n'est liée à aucune région géographique précise, et à aucune civilisation, culture ou religion. Ce phénomène va bien au-delà de toutes les valeurs et de tous les principes fondamentaux qui régissent le comportement de la communauté internationale, et tente d'imposer de nouveau la loi de la jungle et de mettre un terme à l'exercice du libre arbitre.

Ma délégation ne peut que réaffirmer la vive condamnation que le Koweït a prononcée à la suite des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis et son peuple ami le 11 septembre dernier. Nous transmettons nos vives condoléances aux familles endeuillées, exhortons Dieu à leur donner de l'endurance et souhaitons à tous les blessés un prompt rétablissement. Nous réaffirmons notre soutien aux efforts déployés par le Gouvernement des États-Unis pour faire face au terrorisme, ainsi qu'aux actes criminels auxquels il a été exposé.

Le rôle de l'ONU face aux actes de terrorisme qui ont frappé les États-Unis a commencé moins de 24 heures après que ces crimes sans précédent contre l'humanité aient été commis. Le Conseil de sécurité a adopté le 12 septembre la résolution 1368 (2001) dans laquelle il a condamné les attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis. Le même jour, l'Assemblée générale a, à son tour, adopté la résolution 56/1 par laquelle elle a condamné les actes de terrorisme commis à l'encontre des États-Unis. Enfin, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée conformément au Chapitre VII de la Charte vendredi dernier, représente la réaction politique et

juridique qui nous aidera à nous débarrasser de ce cancer qui s'est propagé sur l'ensemble de la planète.

Le Koweït appuie pleinement tous les efforts déployés par l'ONU et s'engage à coopérer totalement avec la communauté internationale dans toutes les activités susceptibles de mettre un terme à ces crimes qui constituent en fait des crimes contre l'humanité, ainsi qu'à traduire leurs auteurs en justice et à étudier les causes profondes de ces actes, afin d'y mettre fin ou d'atténuer leur impact.

Le terrorisme international est l'une des questions principales qui retient l'attention de toute la communauté internationale, parce qu'il représente un danger évident pour l'existence même des peuples. Aucun État, grand ou petit, ne peut se considérer à l'abri du terrorisme.

Le phénomène du terrorisme n'est pas récent. Le monde le connaît depuis longtemps. Ce qui est nouveau, toutefois, c'est le nombre croissant d'incidents au cours des dernières années, ainsi que leur ampleur.

Le Koweït a été, et demeure encore la victime du terrorisme, et en particulier du terrorisme d'État. L'Émir du Koweït a fait l'objet d'une tentative d'assassinat lorsqu'un aéronef koweïtien a été capturé et que des citoyens koweïtiens ont été tués. En outre, des bombardements ont détruit des installations koweïtiennes, tuant de nombreux civils innocents et provoquant des dégâts matériels considérables. Ainsi, lorsque nous parlons de terrorisme, nous parlons d'une réalité que nous avons vécue ces dernières années.

L'État du Koweït affirme que la lutte contre le terrorisme est une responsabilité qui incombe à tous les pays du monde. Nous devons oeuvrer à tous les niveaux afin de combattre le terrorisme sans enfreindre les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Tous les États doivent donc prendre les mesures juridiques nécessaires – au plan local, régional et international – afin de combattre et d'éliminer le terrorisme. Ils doivent aussi mettre en oeuvre les dispositions du droit international et les résolutions internationales pertinentes en s'abstenant d'organiser, de financer, et de fomenter des actes terroristes ainsi que d'y participer et d'en protéger les auteurs. Nous souhaitons souligner l'importance qu'il y a à adopter des mesures soigneusement mises au point et respectant ce cadre juridique.

Dans ce contexte, le Koweït appuie donc la tenue, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée d'établir une définition claire du terrorisme et de définir une riposte commune de la communauté internationale face au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Ceci est une responsabilité qui incombe à tous. La communauté internationale doit s'attacher à traiter des causes profondes qui sont à l'origine de l'escalade du phénomène du terrorisme et à éliminer ces causes.

Le Koweït réaffirme une fois de plus sa condamnation sans équivoque et son rejet total de toutes les formes du terrorisme. Toutefois, nous devons faire une distinction entre la lutte légitime des peuples et leur droit à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies, et le terrorisme dirigé contre une population civile innocente.

Le Koweït pense que la lutte du peuple palestinien, par exemple, et sa résistance légitime à l'occupation israélienne, ne peut, sous aucune condition, être assimilée à du terrorisme. C'est une défense légitime et une défense des droits inaliénables des peuples, parmi lesquels figurent principalement le droit à la vie, à la terre et à la souveraineté.

Nous sommes véritablement préoccupés par la campagne menée par les médias qui vise à établir un lien entre l'islam et le terrorisme. Nul n'est besoin de préciser que l'islam, comme beaucoup d'autres religions d'inspiration divine, interdit le massacre de civils innocents. Il est conforme en cela aux principes du droit international, qui visent à renforcer la coopération entre les peuples afin d'établir la paix. L'islam est une religion de paix, d'amour et de fraternité. Dieu tout-puissant déclare dans le Coran que :

« Quiconque tuerait une personne – à moins qu'en échange d'une autre ou à cause d'un désordre commis – ... rien d'autre, alors : c'est comme s'il avait tué tous les gens ensemble. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les gens ensemble. »
(*Le Saint Coran, sourate V, 32*)

Nous aimerions donc insister sur le fait qu'il est inadmissible d'établir un lien entre le terrorisme et l'islam, ou entre le terrorisme et les Arabes, si nous voulons éviter un affrontement entre le monde arabe et

islamique, d'une part, et l'Occident, de l'autre et empêcher que la lutte contre le terrorisme ne se transforme en conflit entre religion et colonisation. Nous récusons ce lien, qui est condamné par l'ensemble de la communauté internationale. Toute personne qui profère de telles paroles ne souhaite pas la paix ou le bien-être des peuples, et oeuvre à l'encontre des valeurs de la coexistence pacifique entre les peuples, les religions ou les cultures.

Le Coran, qui représente la constitution suprême pour tous les musulmans, se base sur le concept que :

« Oui, le plus noble des vôtres, auprès de Dieu, c'est le plus pieux des vôtres. » (*Le Saint Coran, sourate XLIX, 13*)

Le Coran dit aussi qu'il n'y a pas de différence entre un Arabe et un étranger; seule la piété compte. Du point de vue linguistique, le terme d'étranger signifie une personne qui n'est pas arabe. Voilà en quoi consiste notre religion. Voilà en quoi consiste notre culture arabe. Ce sont ces principes de coexistence auxquels nous adhérons, et qui sont conformes aux conventions internationales pertinentes et à la Charte des Nations Unies.

Notre dernière prière s'adresse à Dieu pour le remercier et rend grâce au Tout-Puissant.

M. Shihab (Maldives) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord réitérer la condamnation que mon gouvernement a exprimée à la suite des attaques terroristes monstrueuses perpétrées à New York, à Washington et en Pennsylvanie, le 11 septembre 2001. J'aimerais également réitérer les condoléances de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple des États-Unis suite aux pertes considérables en vies humaines et au traumatisme occasionnés par ces attaques horribles. J'offre également les condoléances de mon gouvernement aux autres délégations qui comptent des compatriotes parmi les victimes de l'atrocité du 11 septembre.

Nous ne devons, nous ne pouvons et nous ne devons pas tolérer le terrorisme sous quelque forme que ce soit.

Les attaques contre les États-Unis ont sans aucun doute donné une nouvelle signification, plus sinistre, au terrorisme international. Les pertes considérables en vies humaines et les dégâts matériels incalculables causés par ces attaques ont démontré la brutalité et la caractère odieux du terrorisme international ainsi que

les souffrances et l'angoisse qu'il peut provoquer chez les êtres humains. Ces attaques ont confirmé que la civilisation n'était pas une garantie contre la barbarie.

Mon pays a été parmi les premiers États à condamner, dans les termes les plus vigoureux, les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis. Les Maldives ont toujours dénoncé et déploré le terrorisme, sans équivoque aucune, quel que soit le lieu et le moment où il se produise. Dès qu'il a appris que ces attaques barbares avaient été commises contre les États-Unis, le Président Gayoom a immédiatement téléphoné au Gouvernement des États-Unis pour condamner ces attentats et s'engager à appuyer pleinement les États-Unis durant cette tragédie. Nous réaffirmons cet engagement et coopérons pleinement avec les États-Unis pour prendre des mesures contre le terrorisme. En dépit de la petite taille de notre pays, et de sa vulnérabilité aux attaques des terroristes, nous avons immédiatement pris des mesures pour accroître notre vigilance contre tous les agissements terroristes quelle qu'en soit la provenance.

Mon pays estime que le renforcement des cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux existants contre le terrorisme est essentiel pour combattre efficacement le terrorisme. Mon pays note avec satisfaction que les travaux progressent bien dans ce domaine. Nous sommes encouragés par les travaux constructifs que le Groupe de travail sur le terrorisme est en train d'accomplir pour parachever une convention générale contre le terrorisme international. Nous attendons aussi avec impatience l'achèvement rapide du projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui, selon nous, élargira et renforcera le régime juridique international. Ma délégation appuie également la convocation rapide, sous l'égide de l'ONU, d'une conférence de haut niveau chargée de définir une riposte commune de la communauté internationale face au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Pour nous, citoyens des Maldives, tout attentat terroriste, quel que soit le lieu où il est perpétré, nous rappelle le carnage causé par des terroristes aux Maldives en novembre 1988. Chaque année, depuis cet événement, ma délégation prend la parole devant l'Assemblée et rappelle la nécessité d'une coopération internationale efficace et opportune pour combattre et éliminer le terrorisme qui a toujours une dimension transnationale de par sa nature même. En cette période de mondialisation et de mouvements financiers

importants, nous devons accroître notre vigilance contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Suite à notre expérience tragique en tant que victime du terrorisme, nous avons renforcé notre dispositif juridique national pour combattre le terrorisme. J'ai le plaisir d'annoncer qu'en adoptant la loi antiterroriste de 1990, nous nous sommes pleinement conformés aux résolutions 1333 (2000) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous avons pris des mesures telles que celles qui sont énoncées dans les résolutions 1333 (2000) et 1373 (2001) de manière à ce qu'aucune activité ne puisse être entreprise pour appuyer des actes terroristes aux Maldives. Notre législation garantit qu'aucun terroriste ne pourra trouver refuge aux Maldives, ni y pénétrer et encore moins y entreprendre une quelconque activité. Nous avons adhéré à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif ainsi qu'à sept autres conventions internationales contre le terrorisme. Nous sommes en train d'achever la procédure de signature de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Comme par le passé, ma délégation aimerait affirmer une fois de plus que le terrorisme est lié à un vaste réseau de criminalité organisée. Il nous faut donc cibler non seulement les terroristes mais également tous ceux qui les aident et tirent profit des activités terroristes. Bien souvent, ceux qui se livrent au trafic d'armes et au blanchiment d'argent provenant du trafic de stupéfiants agissent en coopération avec les terroristes. De même, les mercenaires qui entraînent les terroristes et les arment constituent une grave menace pour la sécurité. À cet égard, nous pensons qu'il est plus que temps que la communauté internationale envisage sérieusement de ratifier également la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires.

Le rôle important et positif que la coopération régionale peut jouer dans la lutte contre le terrorisme ne saurait être trop souligné. Une interaction, des consultations et une coopération accrues au plan régional peuvent ouvrir la voie à la mise en place d'arrangements efficaces de sécurité et de cadres juridiques qui compléteront les efforts déployés au plan international. En Asie du Sud, région qui connaît les effets destructeurs du terrorisme, une convention régionale pour la répression du terrorisme est actuellement en vigueur. Selon les dispositions de cette

convention, les États Membres de l' Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) se sont engagés à extraditer ou à poursuivre les terroristes de manière à leur refuser tout refuge. En outre, une Unité de surveillance du terrorisme qui relève de l'ASACR est chargée de rassembler, analyser et diffuser des renseignements sur les actes de terrorisme ainsi que sur les tactiques, stratégies et méthodes employées par les terroristes. Il reste, toutefois, beaucoup à faire si nous voulons avoir un impact sur le terrorisme dans notre région.

Ma délégation souhaite féliciter le Conseil de sécurité pour la diligence avec laquelle il a condamné, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, les attentats odieux commis à l'encontre des États-Unis et énoncé les mesures que la communauté internationale devra prendre pour combattre le terrorisme. Dans un village planétaire, une attaque contre l'un d'entre nous est une attaque contre tous, particulièrement lorsque les fondements de la civilisation sont menacés. Mon pays attache depuis longtemps une grande importance à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, conformément à la Charte des Nations Unies, qui a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en octobre 1970 et qui est contenue dans la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale. Le respect de ces principes est essentiel à la paix, à la sécurité et au bien-être de petits États comme les Maldives. Dans un monde interdépendant, le respect de ces principes est d'une importance fondamentale pour tous les États, petits ou grands.

Notre objectif est de vivre dans un monde plus pacifique où les petits se sentiront autant en sécurité que les puissants et où les fruits du travail humain et de l'ingéniosité ne sont pas détruits par des actes aveugles de barbarie. Jamais encore, jusqu'à aujourd'hui, la communauté internationale ne s'est exprimée d'une seule et même voix pour condamner les meurtres brutaux et absurdes de tant de personnes. Il nous faut saisir l'occasion qui se présente à nous pour veiller à ce que cette tragédie ne se reproduise plus jamais. Dans les efforts inlassables que nous déployons à cette fin, nous nous tenons aux côtés de la communauté internationale.

M. Kawah (Libéria) (*parle en anglais*): Au cours des trois semaines écoulées, nous nous sommes concentrés sur la question du terrorisme avec une

intensité sans précédent, non seulement ici à l'Organisation des Nations Unies, mais dans le monde entier. Ce haut degré d'attention, comme beaucoup l'ont observé, est essentiellement le résultat de la vague de terrorisme perpétrée récemment contre les États-Unis d'Amérique et le peuple américain, qui a entraîné une perte incommensurable de vies innocentes, une peur et une souffrance aiguës ainsi que des perturbations économiques et une récession dans le monde entier.

Le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau; cependant, il est en train de changer dans son ampleur, ses paramètres et son échelle. Il a atteint un nouveau niveau de violence et d'insidiosité; il a réveillé la peur et la vulnérabilité parmi nous en raison de sa folie et parce que nous ne pouvons ni le comprendre ni le rationaliser.

Nous débattons ici, très près des lieux d'un des plus grands crimes jamais infligés à la civilisation, un crime qui menace d'anéantir notre esprit et notre vision d'un monde meilleur. On attend maintenant de l'ONU qu'elle puise dans ses immenses réserves de détermination afin d'éliminer ce fléau de l'humanité qui a apporté la mort et la tristesse à tant d'enfants du Seigneur. Nous devons répondre ensemble à l'appel. Nous avons tous un enjeu dans le résultat de cette lutte.

Le Libéria est une petite nation qui connaît de grands problèmes : nous avons été déchirés par une longue guerre civile; nous souffrons des conflits incessants qui nous entourent et nous sommes assaillis de luttes politiques internes. Pourtant, nous nous accrochons à une vision claire selon laquelle nous aussi nous devons contribuer par notre voix et notre appui aux efforts mondiaux visant à débarrasser tous les peuples et toutes les cultures de la menace de l'ignorance et du mal.

On ne peut permettre au terrorisme d'avoir une place dans notre avenir collectif. Au moment même où nous parlons, de petits groupes de rebelles autoproclamés défient avec des armes la stabilité et le progrès de notre fragile système démocratique libérien. Ils ne sèment pas la vérité ou le savoir mais la mort, la destruction et l'anarchie. Le moment est venu de mettre un terme au terrorisme et à son impact corrosif sur nos fondements sociaux et religieux.

Dans la douleur et le choc relatifs aux événements du 11 septembre, les Américains nous ont lancé à tous un appel à nous associer à un effort

commun pour éliminer les éléments parmi nous qui veulent détruire nos valeurs, tuer nos innocents et imposer la peur dans nos vies. Les nations ici doivent s'unir pour prévenir tout succès même éphémère de ces éléments.

Mon gouvernement a déjà exprimé au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique ses profonds regrets ainsi que son horreur et son incrédulité devant le meurtre délibéré de tant de ses citoyens qui a eu lieu le 11 septembre. Comme l'a dit le Président Taylor,

« Nous partageons la tristesse et la détresse du peuple américain qui souffre. Au nom de l'humanité, de l'amour et de l'affection qui ne connaissent pas de frontières, nous nous identifions à vous et nous partageons votre anxiété. »

Depuis de nombreuses années, le terrorisme se propage à un taux alarmant et a touché tous les Membres de cette Organisation. En reconnaissance de la nécessité de combattre ce fléau, les dirigeants du monde, dans la Déclaration du Millénaire, se sont engagés à

« prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme international et à adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales pertinentes. » (*A/RES/55/2, par. 9*)

Tout aussi importante est l'adhésion à ces conventions. À cette fin, le Gouvernement libérien m'a donné instruction de signer la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

À la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue à Alger, en Algérie, en juillet 1999, l'OUA a adopté une Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Cette Convention reconnaît explicitement le fait que le terrorisme constitue une violation grave des droits de l'homme, notamment des droits à l'intégrité physique, à la vie, à la liberté et à la sécurité, et qu'il entrave le développement socioéconomique par la déstabilisation des États. Elle conclut que des motifs politiques, philosophiques, idéologiques, raciaux, ethniques ou autres ne peuvent jamais être invoqués pour justifier ou défendre des actes terroristes.

Aujourd'hui, les peuples du monde entier – pas seulement ceux des États-Unis et d'autres pays développés – se trouvent confrontés à des dangers personnels et collectifs de cette nouvelle vague de terrorisme qui émane d'individus isolés ou de petits groupes de personnes qui, pour des raisons personnelles, égoïstes et bornées, apportent une tragédie indescriptible dans la vie d'autres personnes en commettant des actes indicibles de violence.

En discutant de ces manifestations du terrorisme et des plans de l'ONU pour traiter de cette plaie, cette assemblée doit se rappeler que, bien que ces plans soient fondamentaux à court terme, à plus long terme notre Organisation ne doit pas perdre de vue les causes sous-jacentes du terrorisme. À cet égard, nous sommes toujours noyés dans un épais brouillard d'ignorance, et parfois de dénégation.

Nous estimons que la racine profonde de ces actes odieux est le manque d'un équilibre correct entre la liberté de l'individu ou d'un groupe d'individus, et les besoins de la société en général. Il est dit que

« La liberté pousse l'homme à dépasser les limites de la bienséance et à porter atteinte à la dignité de sa condition. Elle l'abaisse au dernier degré de la dépravation et de la méchanceté. » (*Kitáb-i-Aqdas, verset 1.123*)

Nous devons accepter le fait que la liberté d'individus ou de groupes d'individus d'agir comme ils le souhaitent ne peut jamais être absolue.

Dans notre quête de solutions et de remèdes, nous devons reconnaître que la paix, la sécurité et le bien-être de l'humanité ne seront pas réalisables tant que l'unité mondiale n'aura pas été fermement établie. Ce que nous devons cultiver chez l'homme c'est un véritable respect de l'humanité. C'est l'objectif que nous devrions poursuivre et une fois qu'il sera atteint, le nationalisme féroce et les intérêts bornés qui sous-tendent les actes de terreur ou sont utilisés pour les justifier seront sapés. En bref, nous devrions promouvoir un sentiment de citoyenneté mondiale. En conséquence, l'unicité de l'humanité devrait devenir un objectif conscient de notre vie politique, éducative et religieuse. Chaque nation, chaque race, chaque religion, chaque secte ou tribu doit avoir la place qui lui revient dans le village planétaire. La mondialisation doit se manifester dans l'équité, la véritable universalité et la pureté de soi, et elle doit se

débarrasser des pièges nationalistes et relevant de l'exploitation.

En condamnant tous les actes de terrorisme, le Gouvernement libérien, conjointement avec d'autres nations du monde, appuie les initiatives du Mouvement des pays non alignés, y compris l'appel à organiser, sous les auspices de l'ONU, une conférence de haut niveau sur le terrorisme international chargée de se concentrer sur l'élimination totale des actes de guerre lancés par des terroristes dans le monde.

Cette conférence devrait mener à la condamnation universelle de tous les actes de terrorisme, qu'ils soient commis par des alliés ou des adversaires; de mettre sur pied un centre de coopération internationale; de rendre réalisables les possibilités économiques et le développement et les mettre à la portée de tous; d'identifier les causes de désespoir et de pauvreté et agir en conséquence; de continuer de reconnaître la diversité des habitudes et des religions et de reconnaître les disparités économiques; d'assurer que les faibles et les innocents ne souffrent pas; et de garantir le respect total de toutes les conventions internationales afin qu'aucune nation, grande ou petite, n'abandonne les principes fondamentaux du droit.

Le Libéria est prêt à faire sa part pour éliminer cette menace contre les normes de relations internationales qui nous sont chères et qui favorisent le commerce, les échanges et les déplacements internationaux. En outre, mon gouvernement appuie pleinement les efforts de lutte contre le terrorisme déployés par les États-Unis et d'autres nations, et condamne sans réserve tous les actes de terrorisme, leurs auteurs, leurs organisateurs et leurs commanditaires. Il est disposé à participer à tous les efforts visant à éliminer ce crime de la surface de la terre. Ce faisant, nous devons veiller à ce que les principes consacrés dans la Charte de cette Organisation soient respectés.

Enfin, nous devons admettre, en toute franchise, qu'il sera impossible d'éliminer le terrorisme tant qu'il n'y aura pas de consensus conscient sur les normes qui régiront l'unité mondiale. Comme on l'a déjà dit, la terre est un pays et les hommes sont ses citoyens.

M. Erdős (Hongrie) (*parle en anglais*): En prenant la parole après un si grand nombre d'orateurs dans le cadre de ce débat sur le terrorisme, je reconnais pleinement que les orateurs qui m'ont précédé ont abordé les multiples aspects des sentiments que nous

avons éprouvés et que nous continuons d'éprouver au sujet de ce qui s'est produit le 11 septembre à New York et ailleurs aux États-Unis, et de la façon dont la communauté internationale devrait engager une lutte sans merci contre ce phénomène mortel de notre époque.

Ici, à l'ONU, nous débattons depuis des années des nombreux problèmes mondiaux qui transcendent les frontières nationales et qui touchent chacun d'entre nous. On a fait plus d'une fois référence au terrorisme international comme étant l'un de ces problèmes mondiaux. Au fil du temps et des événements, il est devenu de plus en plus évident que personne ne pouvait se sentir en sécurité devant les nombreuses questions difficiles qui ont laissé une empreinte profonde sur la vie aux quatre coins de notre planète mondialisée. Les actes barbares du 11 septembre ont prouvé avec une force primaire qu'en fait, le terrorisme ne connaissait pas de frontière. Ses conséquences terrifiantes montrent, sans aucune ambiguïté, que nos sociétés sont interdépendantes. Ils démontrent que les actes de terrorisme commis dans un pays peuvent avoir des répercussions de grande portée dans de nombreuses autres parties du monde.

Comme on l'a déjà dit à maintes reprises au cours des trois dernières semaines, les attaques terroristes dans ce pays sont des attaques contre tout ce que nous représentons, tout ce en quoi nous croyons, et vont à l'encontre des fondements mêmes de notre civilisation. Je tiens à réaffirmer la position de mon gouvernement selon laquelle il ne saurait y avoir de justification à n'importe quel acte de terrorisme quel qu'il soit.

La Hongrie appuie pleinement la déclaration que l'Union européenne a faite dans le cadre de ce débat. La lutte contre le terrorisme doit devenir un objectif prioritaire de la communauté internationale. Étant donné que cette lutte sera une entreprise complexe et à multiples facettes, nous devons faire preuve de la plus grande détermination et d'une volonté tenace, et bénéficier d'une coordination efficace au sein de la communauté des nations. La création d'une coalition mondiale est impérative. Dans le cadre de cette coalition, toutes les nations agiront de concert, dans un esprit de cohésion, pour atteindre le même but : prévenir et éliminer le terrorisme. Cette vaste coalition est en train de voir le jour au moment même où nous nous parlons, dans le cadre du système de l'ONU.

Ce qui s'est produit à New York et ailleurs dans ce pays au début du mois de septembre était un signal d'alarme – peut-être le dernier – pour chacun d'entre nous au niveau national, régional et international. Nous avons tous parlé de la menace que représentait le terrorisme international. Nous avons été témoin des ravages qu'il a faits partout dans le monde. Il ne fait aucun doute que nous avons pris diverses mesures pour éliminer cette menace; cependant nous avons été pris au dépourvu lorsque nous avons vu l'horrible explosion de ce fléau contemporain dans la ville hôte de l'ONU. À l'heure actuelle, la question n'est plus vraiment quel camp choisir dans cette lutte planétaire contre les terroristes, mais plutôt comment trouver les moyens les plus efficaces de les combattre.

M. Kamara (Sierra Leone), Vice-Président, assume la présidence.

L'ONU n'est pas demeurée oisive devant la tragédie de septembre. La pleine solidarité de la communauté mondiale, y compris de mon propre pays, avec le Gouvernement et le peuple des États-Unis s'est manifestée publiquement. Dans les moments qui ont suivi immédiatement la tragédie, notre Organisation mondiale, par le biais du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, a réagi aux événements sans retard et sans équivoque. De plus, la résolution adoptée récemment par le Conseil de sécurité fait partie intégrante de la stratégie naissante visant à trouver des moyens de relever le défi du terrorisme, cette fois-ci avec plus de détermination et de constance, y compris par des activités de surveillance permanentes. Cette stratégie devrait comprendre l'achèvement des travaux sur les deux projets de conventions internationales sur la répression des actes de terrorisme nucléaire et sur le terrorisme international.

Il pourrait y avoir beaucoup d'autres façons de s'attaquer à cet ennemi mondial de l'humanité. Diverses autres institutions de l'ONU, comme l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime de Vienne, les organisations multilatérales, comme l'Interpol et beaucoup d'autres, doivent revoir leurs stratégies et programmes d'action, qui devront être mis à jour et mieux coordonnés afin d'être aussi efficaces que possible. Simultanément, et c'est aussi important et constituerait une évolution attendue dans le domaine multilatéral, l'élaboration d'un réseau harmonisé de mesures législatives nationales est également nécessaire.

Consciente de l'importance de la coopération régionale et internationale, la Hongrie a conclu une série de traités bilatéraux sur le terrorisme avec 28 États, y compris la plupart de ses voisins. En 1996, elle a adhéré à Convention européenne pour la répression du terrorisme dans le cadre du Conseil de l'Europe. Les efforts déployés par la Hongrie dans ce domaine ont également été stimulés par sa coopération toujours plus étroite avec l'Union européenne. De même, le fait que la Hongrie soit membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord l'oblige à faire preuve de coopération et à appuyer concrètement la lutte collective contre le terrorisme. La Hongrie est également partie à 10 des 12 principales conventions internationales ayant trait au terrorisme international. En ce qui concerne les deux autres conventions, le Parlement hongrois a ratifié, le 7 septembre, la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, de 1997. Nous signerons également cette année la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, de 1999 et elle sera ensuite rapidement ratifiée par le Parlement.

Le Parlement hongrois, dans une résolution qu'il a adoptée après les attentats terroristes, a demandé que l'on approfondisse le droit international dans le cadre de la lutte contre le terrorisme mondial. La Hongrie estime qu'il faut intensifier les efforts dans cette direction. En ce qui concerne les deux conventions internationales relatives au terrorisme qui n'ont pas encore été achevées, mon pays attend avec impatience la tenue d'un débat constructif sur le texte du projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et estime que le moment est venu de procéder rapidement, de façon prioritaire, à l'élaboration du projet de convention générale sur le terrorisme international.

Nous devons reconnaître que cette vaste stratégie de lutte contre la menace terroriste contient plusieurs éléments interdisciplinaires. La lutte visant à éliminer le terrorisme doit être un thème prépondérant dans tout l'éventail des activités humaines, dans les domaines de la diplomatie, de la sécurité, du système judiciaire et du renseignement, ainsi que dans les initiatives financières, sociales, humanitaires et économiques. Pour que cette lutte soit efficace, des solutions adéquates doivent être trouvées aux nombreux problèmes qui créent l'instabilité et les conflits, et qui constituent des terrains fertiles pour le phénomène du

terrorisme. Chaque nation sur cette planète doit sentir, quels que soient sa situation géographique ou son niveau de développement, qu'elle est une partie prenante véritable dans cette lutte, que cette entreprise universelle répond également à ses préoccupations et priorités nationales.

Enfin, une alliance ferme contre les terroristes exige que nos efforts pour atteindre les buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire soient bien mieux coordonnés. Il faut également rejeter le plus catégoriquement possible les suggestions qu'il s'agit d'un affrontement entre les diverses croyances religieuses et traditions culturelles. Il convient également de rejeter sans équivoque toute démagogie indigne et tout extrémisme ou racisme nationaliste, à un moment où la tolérance, la compréhension mutuelle, la solidarité humaine et l'ouverture doivent devenir, plus que jamais, nos principes directeurs dans notre quête pour l'élaboration de sociétés démocratiques éclairées et inclusives.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter chaleureusement M. Han de son élection à la présidence de cette importante session de l'Assemblée générale qui se déroule dans des circonstances internationales tout à fait hors du commun. Nous sommes pleinement convaincus que sa sagesse et son expérience politique contribueront au succès de nos travaux.

Je souhaite aussi exprimer, en cette occasion, nos remerciements et notre appréciation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport édifiant sur la question, lequel renforcera les initiatives internationales de lutte contre le terrorisme. Je voudrais exprimer mon plein appui aux positions indiquées à l'Assemblée par mon collègue, le représentant de la Libye, en sa capacité de Président du Groupe arabe.

Le 11 septembre, le monde entier a assisté à trois graves attaques contre l'Amérique, au cours desquelles des milliers de personnes ont péri. Des ressortissants de 80 pays, qui se trouvaient sur les lieux où se sont produits ces attaques barbares, ont également été tués. Les auteurs de ces actes criminels et déplorables, bien qu'ils aient directement ciblé la ville de New York – ville hôte de l'Organisation des Nations Unies – ainsi que la souveraineté des États-Unis, pays avec lequel les Émirats arabes unis entretiennent des relations d'amitiés très spéciales et ont de puissants intérêts historiques, ont montré leur vrai visage d'extrémistes

en s'en prenant non seulement au peuple américain, mais aussi aux peuples qui se sont déclarés solidaires des États-Unis.

Les Émirats arabes unis, qui ont été l'un des premiers pays à exprimer ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis et aux familles des victimes de ces violentes attaques, que nous condamnons avec force, ont décidé, immédiatement après les attaques, de participer à l'échange d'information et d'appuyer pleinement tous les efforts déployés par les États-Unis pour lutter contre le terrorisme, en poursuivant les auteurs de ces actes et en les traduisant en justice. Nous avons rompu nos relations diplomatiques avec le gouvernement Taliban, ce dernier n'ayant pas, comme le lui demandait la communauté internationale, livré Oussama ben Laden de façon à ce qu'il puisse subir un procès international équitable pour répondre des inculpations prononcées contre lui dans le cadre des attentats perpétrés contre les États-Unis et conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité adoptée vendredi dernier.

Les Émirats arabes unis ont pris des mesures strictes pour mettre fin à toute tentative visant à financer le terrorisme, notamment en publiant une liste des individus et des organisations ayant des liens avec des attaques terroristes, en gelant leurs comptes, leurs dépôts et leurs investissements et en imposant des mesures punitives à toute personne se livrant à des transactions avec ces entités.

La position et les actions des Émirats arabes unis à cet égard ne sont ni le fruit du hasard ni le résultat de pressions extérieures. C'est le résultat de notre croyance absolue dans la justice humaine et de notre conviction qu'il est important que la communauté internationale lutte de concert contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Ce phénomène est devenu l'un des défis internationaux les plus importants. Il menace tous les hommes, quelle que soit leur croyance, en raison de la croissance et de la propagation des méthodes criminelles auxquelles les terroristes ont recours. Le terrorisme cause non seulement la mort de civils innocents et la destruction de biens publics et privés, mais il sape la sécurité et la stabilité des États et de leurs économies nationales.

En condamnant toutes les pratiques terroristes, quels que soient leur provenance ou leurs buts, nous tenons à souligner que la lutte contre ce dangereux

phénomène qui dépasse les frontières nationales et régionales, incombe à l'ensemble de la communauté internationale. Aucun État ni aucune région ne peuvent faire cavalier seul. Il faut avant tout que la communauté internationale trouve un cadre pour définir une stratégie globale de lutte fondée sur la justice, l'équilibre et la transparence. Nous aimerions, avant tout, trouver une définition claire et précise du terrorisme qui fasse la distinction entre les actes criminels contre des innocents et leurs biens et les intérêts et la stabilité des pays et des peuples, et la lutte légitime que les peuples sous domination ou occupation étrangères mènent pour leur libération et leur autodétermination, ce qui, d'après la Charte, le droit international et les résolutions internationalement reconnues, n'est pas considéré comme une forme de terrorisme.

Nous considérons que le terrorisme d'État est la forme la plus dangereuse de terrorisme international, un terrorisme que le Gouvernement israélien pratique tous les jours contre le peuple palestinien. Ce terrorisme cause la mort de milliers de civils innocents et des arrestations arbitraires, entrave la circulation des personnes et le transport d'aliments et de médicaments, et entraîne la confiscation de terres, la destruction de biens et d'infrastructures et la profanation de lieux saints chrétiens et musulmans. Tout ceci se produit au mépris du droit international et des résolutions pertinentes internationalement reconnues qui interdisent le terrorisme collectif contre tout un peuple, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949.

En conséquence, nous souhaitons appeler l'attention de la communauté internationale sur le fait que le Gouvernement israélien cherche à exploiter la situation exceptionnelle actuelle, créée par les attaques perpétrées contre les États-Unis, pour tuer et blesser le plus grand nombre possible de Palestiniens et pour les forcer à émigrer de leur terre et à mettre fin à la lutte légitime qu'ils mènent pour recouvrer leur liberté, leur indépendance et leur autodétermination.

Comme d'autres orateurs, nous tenons à souligner la nécessité de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne et de la situation au Moyen-Orient, ce qui mettra un terme à la frustration, au désespoir et à aux actes extrémistes dont la violence menace non seulement la région mais le

monde entier. Nous sommes très préoccupés par les campagnes médiatiques provocatrices et partiales que les organes d'information et les réseaux modernes de communication ont lancées contre les Arabes et les musulmans et qui ont provoqué des souffrances parmi des centaines d'entre eux, ainsi que des préjudices financiers et moraux à des institutions, des particuliers ou des groupes se trouvant à l'étranger.

Nous demandons avec insistance que des efforts internationaux soient intensifiés pour mettre fin à ces actes racistes, que nous considérons comme une forme de terrorisme, contre des Arabes et des musulmans. Il s'agit même d'une forme d'affrontement entre les cultures et des civilisations qui ne fera qu'aboutir à une hostilité entre les peuples et les nations, exacerber les situations dangereuses et provoquer l'insécurité et l'instabilité partout dans le monde.

Pour finir, nous souhaitons souligner le rôle important que l'ONU doit jouer dans tout arrangement ou dans tout plan international de lutte contre le terrorisme. En outre, toute action contre le terrorisme doit s'effectuer dans le cadre des conventions et des protocoles relatifs à toutes les formes de lutte contre ce phénomène, dont la plus importante est la Convention pour la répression du financement du terrorisme. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à répondre aux propositions faites par certains dirigeants arabes et par les dirigeants du Mouvement des pays non alignés en faveur de la tenue, sous l'égide de l'ONU, d'une conférence internationale chargée de définir une riposte commune et complète pour lutter contre le terrorisme sur les plans politique, technologique et juridique, afin d'éliminer, une fois pour toutes, ce fléau qui menace non seulement notre bien-être économique et culturel mais également l'avenir des générations futures.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*): Ma délégation voudrait dès l'abord s'associer à la déclaration que le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a faite au nom du Groupe arabe à l'ONU.

L'Assemblée générale examine aujourd'hui un thème qui touche à l'essence profonde des relations internationales et aux intérêts des États, des nations, des peuples et des religions. Ce débat se doit donc d'être objectif et constructif pour permettre à la communauté internationale de parvenir à une position commune qui s'attaque vraiment au coeur du problème

dont nous sommes saisis et ce, sans pressions, provocation, opportunisme, hégémonie, domination ou action unilatérale d'aucune sorte.

Il est évident que le débat actuel est à mettre au compte des événements survenus aux États-Unis le 11 septembre 2001, qui ont entraîné la mort d'un grand nombre de personnes. Cela suscite un certain nombre de questions qui exigent de nous tous une réflexion responsable, ainsi que la ferme volonté de rester fidèles aux responsabilités que nous avons assumées en vertu de la Charte.

L'ONU et d'autres organisations régionales et internationales déploient depuis 1972 des efforts acharnés et constants pour faire face à la question du terrorisme. Ces efforts ont abouti à l'établissement d'un certain nombre de conventions et accords internationaux portant sur divers aspects de la question et les moyens d'y faire face. Il convient toutefois de rappeler qu'ils n'ont malheureusement pas encore mené, ne serait-ce qu'à un accord sur une définition précise du terrorisme, et que cette question n'échappe toujours pas aux controverses, aux spéculations et aux intérêts politiques divers.

Par ailleurs, il convient également de rappeler que dès le départ, l'examen de cette question au sein de l'Organisation a été lié à la nécessité d'étudier les causes profondes de ce problème et les raisons qui sous-tendent ces actes, qui doivent bien sûr être combattus. Nous devons tous admettre qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Le monde actuel souffre d'un certain nombre de phénomènes négatifs. Nous sommes témoins des souffrances occasionnées – notamment dans le tiers monde, les pays du Sud – par la coercition politique, par le chantage économique et politique, le recours à la force et à l'agression, la conduite unilatérale des relations internationales, qui se fonde sur la loi du plus fort et non pas sur la force de la loi, et la discrimination exercée contre certains peuples et certaines communautés sur la base de leur culture, de leur origine ethnique ou de leur religion. Tous ces facteurs contribuent à créer des éléments dangereux qui suscitent les pires ressentiments et donnent lieu à la naissance de mouvements violents de lutte contre l'injustice et la tyrannie.

Mon pays, l'Iraq, a souffert et continue de souffrir du terrorisme, notamment du terrorisme d'État, quel que soit le nom qu'on lui donne. Nous

comprenons donc particulièrement bien les conséquences de ce type d'actes, les souffrances et les sacrifices qu'ils provoquent au sein de populations innocentes. C'est ce que nous avons ressenti envers les victimes civiles des attentats qui ont eu lieu aux États-Unis. Nous ne nous sommes pas réjouis, contrairement à ce qui a été indiqué, dans une tentative de provocation évidente, par des cercles sionistes ou certains dans les médias.

Notre Vice-Premier Ministre, M. Tarek Aziz, a envoyé des lettres personnelles de condoléances à certaines personnalités américaines qui avaient exprimé leur compassion envers le peuple iraquien lorsqu'il a perdu des centaines de milliers des siens, innocents, à cause des actes terroristes que les États-Unis et le Royaume-Uni commettent depuis août 1990 contre le peuple iraquien. Dans ces lettres, le Vice-Premier Ministre a adressé ses condoléances aux familles endeuillées des victimes et à tous les citoyens américains honorables qui ont manifesté leur solidarité envers le peuple iraquien.

À ce jour, l'Iraq a perdu plus de 1,6 million d'enfants, de femmes et de vieillards innocents suite aux sanctions injustes et au siège que les États-Unis continuent d'imposer à l'Iraq par le truchement du Conseil de sécurité. Les États-Unis ont tout fait et continuent de tout faire pour maintenir à tous prix les sanctions. L'Iraq a également perdu des milliers de civils innocents dans les actions militaires terroristes que les États-Unis et le Royaume-Uni mènent contre la population iraquienne depuis le 17 janvier 1991.

En outre, deux civils sont morts à Bassora il y a deux jours dans la dernière agression américano-britannique en date. De plus, les ravages considérables provoqués par ces attaques barbares ont atteint tous les secteurs de l'infrastructure iraquienne : écoles, hôpitaux, usines, quartiers résidentiels, routes, ponts, mosquées, églises, usines de retraitement des eaux, stations d'épuration, centrales électriques et raffineries de pétrole. Les missiles américains n'ont pas même épargné les cimetières.

Au cours de leur agression de 1991 contre l'Iraq, les États-Unis et le Royaume-Uni ont contaminé délibérément l'environnement en utilisant de l'uranium appauvri, ce qui fait décupler plusieurs fois le nombre de cas de cancer par rapport à la période d'avant 1990.

Les États-Unis sont allés très loin dans leurs actes de terrorisme contre l'Iraq, adoptant ce qu'ils ont

appelé la loi nationale sur la libération de l'Iraq, qui comprend des dispositions spécifiques sur l'organisation, le financement et le soutien aux actes de terrorisme visant à réaliser un objectif illégitime, en violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et de toutes les conventions et normes régissant les relations internationales; cet objectif consistait à changer de l'étranger et de force le système politique de l'Iraq. Au titre de cette loi, les États-Unis ont mobilisé près de 100 millions de dollars – 97 millions très exactement. Dans le cadre de cette loi nationale, les États-Unis forment des groupes de mercenaires – d'origine iraquienne – dans des bases militaires aux États-Unis pour les préparer à être envoyés en Iraq en vue de réaliser des opérations terroristes dans nos villes. Celles-ci comprenaient des attentats à la bombe et des assassinats, et visaient à déstabiliser l'Iraq au niveau politique.

Mais ce ne sont pas seulement les États-Unis et le Royaume-Uni qui agissent ainsi. D'autres pays se livrent également à des activités terroristes armées contre l'Iraq, en organisant, en soutenant et en finançant les terroristes qui s'infiltrèrent en Iraq à travers la frontière pour commettre des actes de sabotage, des assassinats et des attentats.

Sur un autre plan, je dois mentionner les actes que les autorités israéliennes commettent en Palestine et dans les territoires arabes occupés, avec le soutien direct, le financement et la protection internationale complète des États-Unis. Ceux-ci incluent des assassinats prémédités, des massacres, des déportations, l'imposition de sièges, la pratique consistant à affamer les populations, la destruction de maisons et de fermes, le bombardement de villes et villages avec des armes américaines très sophistiquées, et l'emploi d'uranium appauvri et de gaz toxiques. En vertu des normes internationales, ces actes sont du terrorisme organisé contre toute une population, dont la terre est pillée et dont les droits sont ignorés. Un effort international réel et de grande envergure est nécessaire pour mettre fin à ce terrorisme organisé et rendre justice au peuple palestinien.

Ce qui se déroule en Palestine a lieu et continue d'avoir lieu également dans d'autres régions du monde, notamment dans les pays du tiers monde, en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

À cet égard, l'Iraq a clairement exprimé sa position dans deux lettres du Président de la

République, Saddam Hussein, diffusées au plan international en date du 15 et du 18 septembre 2001, et qui évoquent ces faits; leur but est simplement d'encourager les États-Unis à agir de façon responsable, avisée, raisonnable et juste, et à procéder à un réexamen complet de sa politique nationale et étrangère en vue de trouver les moyens de garantir sa sécurité et sa stabilité ainsi que celles de la communauté internationale, et de ne pas agir de façon à inciter à la haine, au chauvinisme et à la croisade contre un ennemi inconnu ni à exploiter ces attentats comme prétexte pour régler des comptes avec une nation, une religion ou un pays arabe ou musulman particuliers.

Ces lettres visaient à rappeler aux hommes politiques américains la nécessité d'une évaluation globale de ce que leur système politique et économique représente en termes d'oppression et d'agression contre les citoyens américains appartenant à des minorités ethniques ou religieuses et contre des millions d'autres Américains démunis, et de la façon dont la politique américaine est perçue dans le monde, en termes d'hégémonie, d'esclavage et de déni de droit, aspirations et intérêts légitimes. Elles l'invitent à utiliser les moyens du droit international, ce qui constitue le devoir essentiel des dirigeants du monde qui agissent de façon responsable et sont intéressés par un ordre mondial juste et équitable, excluant le génocide ou le blocus économique qui privent les peuples de leurs droits fondamentaux. Dans le cadre de cet ordre mondial, chacun pourrait aspirer à la paix et à la sécurité et partager de façon juste les valeurs humanitaires.

Dans une déclaration en date du 22 septembre 2001, le Président Saddam Hussein a invité explicitement les États-Unis à agir avec justice et à nouer des amitiés diverses et nombreuses, comme ils le faisaient dans le passé. Le cercle de ses amis s'élargirait en conséquence.

La lutte contre le terrorisme nécessite d'abord et surtout un accord sur la définition du terrorisme. Il nous faut une définition claire qui ne soit ni trompeuse, ni vague afin qu'elle ne puisse pas être détournée à des fins politiques pour punir des actes non liés au terrorisme ou fermer les yeux sur des actes évidents de terrorisme.

Les États arabes ont été les premiers à lancer des initiatives à l'Organisation des Nations Unies pour

combattre le terrorisme et ce, depuis 1972. Celles-ci ont donné lieu à l'établissement d'instruments qui ont recueilli un large appui international et qui ont été ratifiés à des sommets du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres entités intergouvernementales. Cela s'est traduit par la ratification de la Convention arabe sur la répression du terrorisme, de la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international et de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Je voudrais réaffirmer ici le droit naturel et inaliénable de tous les peuples soumis à l'occupation étrangère, à la domination coloniale et à l'agression sous toutes ses formes militaires et économiques, de combattre l'agression qu'ils subissent et à s'élever contre le blocus et l'exploitation. Ce droit est consacré dans la Charte des Nations Unies et dans des conventions et normes reconnues du droit international. La lutte légitime du peuple palestinien contre l'occupation, le terrorisme et l'agression sioniste ne peut être assimilée au terrorisme, pas plus que le combat légitime des peuples du monde contre le siège et l'embargo des États-Unis et contre l'agression coloniale américaine et britannique.

La question du terrorisme est multiple et multidimensionnelle et nécessite une action collective de la communauté internationale si l'on veut la régler conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, et non d'une manière visant à satisfaire des intérêts individuels, ou les exigences d'une situation donnée.

Dans la définition du terrorisme, il faudra inclure tous les actes de violence, qu'ils émanent d'individus ou d'États, qui sont commis en violation du droit international. Ces actes comprennent l'occupation coloniale et le colonialisme, le recours unilatéral à la force, l'agression et l'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, l'instruction, le financement, l'armement de groupes militaires dans le but de déstabiliser la sécurité interne d'un État, la fomentation de conflits séparatistes, ethniques et religieux, la coercition économique et sociale, la répression culturelle, la persécution religieuse, les assassinats de masse, l'emploi d'armes prohibées, l'imposition de politiques de famine et les tentatives visant à priver certains États du droit au développement et au progrès technique, culturel et scientifique.

N'oublions pas, en outre, le recours par certains États à la menace, au chantage et à la corruption pour monter certaines nations les unes contre les autres.

Pour terminer, tous les actes qui violent le droit international constituent une forme de terrorisme, qu'ils soient exécutés par un individu, une organisation ou un État. Aucune action menée en conformité avec le droit international tel qu'il était avant l'hégémonie américaine sur le monde ne devrait être considérée comme une forme de terrorisme.

M. Baialinov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la République kirghize, je voudrais présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis, ainsi qu'aux parents et proches de ceux qui sont morts ou ont été blessés dans l'attaque terroriste sans précédent qui a eu lieu dans ce pays. Le peuple de la République kirghize est profondément affligé par les nombreuses victimes innocentes de ces actes odieux. Ceux qui ont commis et encouragé ces actes cruels et abominables ne pourront jamais être pardonnés.

Nous présentons aussi nos condoléances à Israël et à la Russie, qui ont aussi apparemment perdu des citoyens à cause d'un acte terroriste contre un avion russe TU-154 qui effectuait un vol entre Tel-Aviv et Novosibirsk.

Ces événements tragiques démontrent une fois de plus que le terrorisme ne connaît pas de frontières. Le Kirghizistan a toujours condamné et continue de condamner le terrorisme international et l'extrémisme dans toutes ses manifestations, et continue à préconiser le renforcement de la coopération internationale pour combattre ce fléau mondial, afin d'empêcher que de tels actes se reproduisent.

Dans sa déclaration du 25 septembre 2001, le Président du Kirghizistan, M. Askar Akayev, a fait savoir que le pays était prêt à rendre disponible son espace aérien pour la conduite d'opérations anti-terroristes en Afghanistan. Le Kirghizistan est aussi prêt à débattre d'autres formes d'assistance et de coopération.

Notre pays a adopté une position ferme à l'égard du terrorisme international, de l'extrémisme et du trafic de drogue. La communauté internationale doit combattre ces maux – qui n'ont pas d'origine nationale ou religieuse particulière – jusqu'à leur éradication.

Le Président a souligné que la position de notre pays était clairement tranchée : la source de la menace à la sécurité dans la région a toujours été et demeure l'Afghanistan et le régime des Taliban, auxquels on doit le trafic de drogue, le terrorisme et l'extrémisme religieux, qui représentent aujourd'hui une terrible menace pour le monde entier. Dans les trois dernières années, notre région a été confrontée à ces trois sources de déstabilisation. Depuis le début, comme l'a souligné notre président, nous avons eu la conviction que le seul moyen de lutter contre ces trois menaces à la sécurité passait par les efforts collectifs de la communauté internationale.

L'Asie centrale a été à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme international et l'extrémisme religieux. En 1999 et en 2000, notre république a été forcée de mener des actions à grande échelle dans le sud de notre pays pour expulser de nombreux groupes de rebelles qui avaient envahi notre territoire. Nous avons pu faire face à cette menace par le biais des forces armées de notre pays, avec l'assistance militaire et technique de la Russie et le soutien de pays voisins.

Guidé non seulement par son propre intérêt national et par celui d'autres pays et régions affectés par la menace du terrorisme, le Kirghizistan a constamment et fermement préconisé des efforts collectifs pour lutter contre le terrorisme international et l'extrémisme religieux. Nous nous félicitons des appels lancés par l'ONU et la communauté internationale en faveur d'une action collective, qui devraient déjà être traduits en mesures d'organisation concrètes. À cet égard, la résolution du Conseil de sécurité 1373 (2001), votée la semaine dernière, représente un pas en avant dans notre lutte contre le terrorisme.

Si nous voulons qu'une campagne contre le terrorisme international soit efficace, nous devons présenter un front antiterroriste uni, incluant tous les continents, régions et pays. C'est pourquoi la Communauté d'États indépendants a mis en place un centre antiterroriste, dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui a son siège à Bichkek. La Convention de Shanghai sur la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme a été adoptée dans le même cadre, et au sein de ce même centre, situé dans la capitale de notre pays.

Nous avons dû créer ces centres parce que la menace du terrorisme international est tellement grande

que des centres antiterroristes mondiaux ne sont pas suffisants : des centres régionaux, sous-régionaux et locaux sont aussi nécessaires. Ensemble, en agissant en coordination, ils peuvent atteindre toutes les régions du monde qui ont été infectées par le virus mortel du terrorisme.

Les forces du terrorisme et de l'extrémisme religieux, dans leur lutte contre le monde civilisé, agissent en étroite collaboration avec celles du monde de la drogue, qui utilise l'Asie centrale comme un point de transit majeur pour l'acheminement de drogues en Russie et plus loin vers l'Ouest. C'est pourquoi une campagne conjointe de la communauté internationale tout entière contre le trafic de drogues porterait un coup direct au terrorisme, et vice versa.

Un élément important du mécanisme de cette campagne est la conduite d'enquêtes au niveau international sur l'activité de trafic illicite de stupéfiants, qui nous permettrait d'identifier sans délai les groupes criminels organisés et de fournir aux États Membres de l'ONU et de la communauté internationale des informations fiables et des analyses sur les activités des organisations criminelles transnationales.

Le terrorisme international aujourd'hui n'est pas seulement une puissante organisation militaire qui fait appel à des criminels mobiles et très bien armés agissant discrètement et sournoisement; il repose aussi sur la subversion, le subterfuge idéologique, l'extrémisme religieux et la fomentation de conflits interethniques.

Un des centres nerveux de l'idéologie du terrorisme international en Asie centrale est maintenant le parti Hizbut Tahrir, créé en 1953 en Palestine. Depuis 1995, ce parti a commencé à étendre ses activités au territoire de l'Asie centrale, y compris au Kirghizistan.

Nous devons combattre ces criminels avec des armes, mais nous devons aussi combattre l'extrémisme religieux et le fanatisme par la force de persuasion et l'éducation. L'islam authentique est une religion humaniste, qui professe des vérités éternelles et de hautes valeurs morales. Ceux qui mettent en avant des idées malfaisantes sont des hérétiques à l'islam.

Il existe encore une autre particularité en Asie centrale. Comme l'a de nombreuses fois fait remarquer le Président du Kirghizistan, nos adversaires ont un allié potentiel de premier ordre dans nos pays, à savoir

la pauvreté et le chômage. Ce sont eux en fait qui engendrent tous les extrémismes. De ce point de vue, il est extrêmement important que la communauté internationale tout entière déploie tous les efforts possibles pour éliminer ce fléau.

Comme l'ont souligné de nombreux intervenants depuis cette tribune, il ne sera possible de mettre un terme au terrorisme qu'avec les efforts concertés de la communauté internationale, par le biais de l'élaboration d'un système mondial de mesures destinées à lutter contre les menaces et les défis qu'il constitue.

M. Andino Salazar (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je saisis l'occasion qui m'est offerte ici de féliciter M. Han de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau tous les succès dans l'accomplissement de leur mission, d'autant que leur mandat survient dans une conjoncture internationale exceptionnellement difficile et complexe en raison des attentats terroristes qui se sont produits aux États-Unis. Ces circonstances mettront une fois de plus à l'épreuve la capacité et la volonté de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres de respecter les buts et principes consacrés dans la Charte, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Comme l'a dit le représentant du Chili, au nom du Groupe de Rio, nous réaffirmons qu'il est important que l'Assemblée générale prenne à la fin de ce débat des mesures concrètes qui complètent les mesures déjà adoptées dans la lutte contre le terrorisme.

Tant unilatéralement qu'avec les autres pays d'Amérique centrale, dans la déclaration sur l'Amérique centrale unie contre le terrorisme, le peuple et le Gouvernement salvadoriens ont manifesté leur solidarité et la peine qui les unissaient au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique en condamnant catégoriquement les actes de terrorisme et en exprimant la ferme détermination de collaborer en vue de l'adoption et de l'application de mesures visant à punir les responsables de ces actes, conformément aux normes du droit international. Nous appuyons pleinement les mesures recommandées au niveau du continent et les dispositions qui figurent dans la résolution 56/1 de l'Assemblée générale et, en particulier dans les résolutions 1368 (2001) et 1373

(2001) du Conseil de sécurité qui nous demandent de reconnaître la nécessité de mesures destinées à accroître la coopération internationale afin de prévenir, de réprimer et d'éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et nous offrons notre entière coopération à la mise en application de ces mesures.

Au nom du peuple et du Gouvernement salvadoriens, je renouvelle les expressions de notre solidarité, notre peine et notre appui au peuple et au Gouvernement des États-Unis, en particulier aux familles des victimes de ces abominables actes de terrorisme. Je leur exprime également notre appui au droit qu'ont les États-Unis, en tant qu'État attaqué, d'adopter des mesures de légitime défense individuelle et collective en vue de garantir la sécurité de leurs citoyens, de leurs biens et de leurs institutions. Il faut que les responsables des actes du 11 septembre soient traduits en justice, tout en veillant, comme l'a dit le cardinal de New York, Mgr Edward Egan – lors du synode des évêques au Vatican le 1er octobre – à éviter de commettre des injustices envers ceux qui n'ont rien à voir avec les attentats.

Les actes de terrorisme n'ont rien de nouveau dans l'histoire des peuples. Ils ont été utilisés sous diverses formes et pour différents objectifs, justifiés par les uns et condamnés par les autres. Indépendamment de toute justification qu'on chercherait à leur donner et du fait qu'ils sont unanimement rejetés et condamnés par la société, force est de constater que la majorité des victimes de ces actes sont des personnes innocentes et qu'ils entraînent la destruction de biens et d'une infrastructure économique utiles au progrès et au bien-être des peuples.

Au cours des années 80, l'Amérique centrale, et tout particulièrement El Salvador, ont subi un conflit armé au cours duquel les actes de terrorisme ont fait partie de la vie quotidienne de notre peuple et ont eu pour conséquence négative de coûter la vie à de nombreux Salvadoriens, de causer la destruction de l'infrastructure économique et de semer l'incertitude et l'effroi dans la population face à des actes violents dont on ne savait jamais où et quand ils pouvaient se produire et qui, en général, ont entraîné le recul de la croissance et du développement dans le pays.

Ces attentats terroristes et beaucoup d'autres, survenus dans divers pays et régions, ainsi que leurs

conséquences graves et tragiques pour les peuples qui les ont subis, que ce soit à l'intérieur de leur pays, en mer ou à bord d'aéronefs, n'ont pas suscité une réponse suffisante de la communauté internationale eu égard à la menace que le terrorisme représente pour le développement des peuples et la coexistence pacifique dans le monde moderne.

Les attentats terroristes irrationnels et répréhensibles commis contre le peuple et le Gouvernement des États-Unis et dont les conséquences s'étendent à un grand nombre de nos pays, ont largement fait prendre conscience de la nécessité de placer le terrorisme au centre du débat mondial en raison du danger, de la menace, de la portée et de l'ampleur de ce phénomène. Nous sommes en effet confrontés à un défi qui présente des caractéristiques très particulières que nous connaissons tous, et la lutte contre le terrorisme et son élimination exigent, comme on l'a dit à maintes reprises au cours de ce débat, une action déterminée, ferme et conjointe de toute la communauté internationale et une coopération et un appui entier de tous et de chacun des membres de cette Organisation pour combattre un ennemi commun qui est devenu l'un des fléaux les plus inhumains que nos peuples doivent affronter au début du XXI^e siècle.

Nous savons que la lutte contre le terrorisme ne sera ni facile ni prompte. Tandis que nous nous efforçons de l'éliminer, il est important de noter que, d'une façon générale, l'opinion est favorable à l'application des instruments internationaux existants, à l'examen de nouvelles initiatives et à l'adoption de mesures nationales pour promouvoir et renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

À cet égard, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, El Salvador est résolu à respecter strictement les conventions internationales contre le terrorisme auxquelles il est partie et il étudie actuellement les autres conventions relatives au terrorisme auxquelles il n'est pas encore partie – y compris la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme – afin de pouvoir y adhérer le plus rapidement possible, conformément à notre législation interne pertinente.

Dans le cadre des autres mesures immédiates qui reflètent l'intérêt, la volonté et le dévouement des États

Membres de notre Organisation, mon gouvernement appuie le Comité spécial qui a été créé en vertu de la résolution 51/210 de l'Assemblée générale et l'engage vivement à achever ses travaux sur le projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et à entamer et terminer le plus rapidement possible ses travaux sur le projet de convention générale contre le terrorisme international qui reprend et complète tous les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme de façon à ce que, contrairement à ce qui était le cas dans la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international adoptée en 1994 et dans la déclaration de suivi de 1996, il soit possible d'adopter un instrument obligatoire qui astreigne à tous les États à s'abstenir d'appuyer, d'aider, d'organiser et de protéger les terroristes ou de leur permettre de se servir de leurs territoires nationaux à des fins terroristes. La proposition de l'Inde, que nous avons étudiée lors de sessions antérieures, constitue un excellent point de départ pour accélérer le processus d'adoption de ce projet de convention.

Le Gouvernement salvadorien estime de même, à la lumière des récents événements, qu'il est important d'envisager de nouveau la possibilité d'organiser une conférence de haut niveau – sous les auspices de l'ONU, puisque c'est une institution universellement reconnue, et qu'elle peut harmoniser les efforts des nations en vue de parvenir à des objectifs communs – afin d'étudier les mesures et les nouveaux mécanismes supplémentaires qui permettraient à la communauté internationale de mener un combat efficace contre le terrorisme.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer la volonté politique du Gouvernement d'El Salvador de coopérer, dans la mesure de ses capacités, à la lutte internationale contre le terrorisme. Nous avons adopté à cette fin un ensemble de mesures internes, y compris de plus grands contrôles de sécurité dans nos ports et aéroports, des contrôles migratoires plus stricts, notamment pour les ressortissants de pays à même d'avoir des groupes extrémistes affiliés au terrorisme, et ouvert des enquêtes sur le système financier afin de s'assurer qu'il n'y a pas de comptes bancaires contenant des fonds susceptibles d'être utilisés à des fins terroristes.

En outre, conformément aux engagements souscrits dans la Déclaration de l'Amérique centrale contre le terrorisme, les chefs d'État de la région ont décidé de convoquer une réunion extraordinaire de la

Commission de sécurité de l'Amérique centrale avec les directeurs des polices nationales civiles et la Conférence des forces armées d'Amérique centrale. Ils ont également décidé d'examiner d'autres mesures nationales pertinentes destinées à contribuer à la lutte contre le terrorisme.

Nous avons également répondu à l'appel international au niveau de l'hémisphère et au niveau mondial, réaffirmant notre détermination de soutenir la lutte contre le terrorisme.

J'aimerais saisir cette occasion pour mentionner le fait que du 25 au 28 septembre, une commission présidentielle d'El Salvador, dirigée par la Ministre des relations extérieures, María Eugenia Brizuela de Avila, et le Ministre de la sécurité et de la gouvernance, Francisco Bertrand Galindo, s'est rendue à Washington et à New York, les villes les plus durement touchées par les actes de terrorisme, afin d'exprimer directement la solidarité du peuple et du Gouvernement d'El Salvador avec le peuple et le Gouvernement des États-Unis et avec les familles des victimes, notamment salvadoriennes. Les membres de cette commission ont conclu leur visite en déposant une couronne de fleurs au « Mur des prières » de l'hôpital Bellevue à New York, en hommage aux victimes des attentats terroristes.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis cette semaine afin d'aborder une question qui revêt un caractère urgent pour la communauté internationale. Le matin du 11 septembre 2001, dans le cadre de l'attentat terroriste le plus meurtrier de l'histoire, un groupe de terroristes ont fait s'écrouler deux symboles dominant notre ville hôte et ont semé l'anarchie dans les rues de New York et de Washington. Ce n'est bien sûr pas la première fois que des civils sont directement la cible de violents attentats. Le fléau meurtrier du terrorisme fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales depuis des décennies. Mais les attentats du 11 septembre ont montré, de la façon la plus brutale et la plus catastrophique que l'on puisse imaginer, les ravages que le terrorisme peut causer et l'ampleur qu'il peut revêtir, s'il n'est pas combattu de manière agressive, partout où il peut se développer.

Le peuple et le Gouvernement d'Israël transmettent leurs condoléances les plus vives et leur profonde sympathie au peuple des États-Unis, ainsi qu'à tous ceux dont les vies ont été touchées par ces

attentats odieux. Nous nous associons à ceux qui ont condamné de la façon la plus catégorique cet acte malveillant. Les terroristes qui ont détruit le World Trade Center et qui ont enfoncé un flanc entier du Pentagone à Washington n'ont pas seulement fait voler en éclats du verre et de l'acier, mais également l'idée erronée selon laquelle le terrorisme se confinait à des zones de conflit éloignées et ne représentait pas une menace mondiale de la plus grande gravité.

D'aucuns craignent que le terrorisme ne puisse être éliminé car il échappe à tout contrôle. Il est vrai que ceux qui sont disposés à sacrifier leur vie pour en tuer d'autres ne peuvent être dissuadés par des moyens ordinaires. Mais la guerre contre le terrorisme peut être gagnée grâce à la volonté commune, inflexible et tenace de la communauté internationale. Pour assurer le succès de cette campagne, nous devons utiliser toute notre puissance économique, juridique, militaire et diplomatique, en coordonnant à long terme les efforts internationaux, régionaux et nationaux.

Israël est encouragé par les mesures de portée considérable que le Conseil de sécurité a récemment adoptées dans sa résolution 1373 (2001). Cette résolution, qui vise tout particulièrement ceux qui financent les terroristes et soutiennent leurs actions, représente une étape essentielle dans la lutte contre le terrorisme. Tous les États doivent agir maintenant pour éliminer les terroristes qui opèrent sur leur territoire et l'infrastructure qui les soutient. Il faut continuer de développer et de renforcer les mécanismes internationaux de coopération afin de s'assurer que les terroristes et ceux qui les soutiennent répondent pleinement de leurs crimes. Cela signifie davantage que le simple fait d'adopter et de faire respecter les mécanismes juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme. Cela signifie, avant tout, qu'il faut mobiliser la ferme volonté politique d'éliminer tout terrorisme, de façon globale, sans aucun compromis possible.

Ces mesures doivent s'accompagner d'une vaste campagne qui fasse appel aux chefs religieux, aux éducateurs et à la société civile, afin de mettre fin aux incitations à la haine et à la violence qui créent le terreau où prospèrent des idéologies meurtrières. Aujourd'hui, plus que jamais, il faut que les personnes occupant des postes d'influence, notamment les dirigeants politiques, spirituels et les éducateurs fassent entendre les voix de tolérance et de respect mutuel. Les sociétés elles-mêmes doivent dire aux terroristes qu'ils

ne seront pas tolérés. Ils doivent apprendre qu'ils ne peuvent pas se cacher. Ils ne trouveront aucun refuge. Il ne leur sera pas permis de bafouer les valeurs communes de l'humanité.

Les principes du droit international et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui condamnent en tant qu'actes criminels et injustifiables tous les actes de terrorisme, quelle que soit leur forme ou leur motivation, doivent servir à présent à lancer un appel mondial à l'action. Le terrorisme doit être combattu sans exception, sans hésitation et sans crainte.

Alors que la plupart des nations et des peuples ont mis leurs drapeaux en berne en solidarité avec l'Amérique, certains ont tenté de justifier l'injustifiable et d'opérer une distinction artificielle entre un type de terreur et un autre. En prétendant identifier les causes sous-jacentes de ces attentats, ces apologistes non seulement justifient les crimes odieux du 11 septembre, mais jettent les bases morales d'attentats futurs.

L'ONU a déjà entendu des déclarations de ce type. Nous avons entendu ceux qui font valoir que certains types de terrorisme sont acceptables et que certains civils innocents sont des cibles légitimes.

L'ONU doit réaffirmer aujourd'hui qu'il ne peut pas y avoir de justification au meurtre délibéré d'innocents. Soyons clairs : le meurtre aveugle de civils innocents destiné à servir des objectifs politiques et religieux relève du terrorisme, quel que soit le nom que ses apologistes cherchent à lui donner.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré lundi et souligné à maintes reprises :

« On ne saurait tolérer ceux qui cherchent à justifier le meurtre de civils innocents, quels que soient leur cause ou leurs griefs. S'il y a un principe universel qui doit faire l'unanimité, c'est bien celui-là. » (A/56/PV.12)

L'établissement de distinctions artificielles entre les divers types de terrorisme, même en invoquant de nobles idéaux, est une insulte impardonnable à la mémoire de ceux qui ont péri. Il n'y a jamais eu de groupe terroriste qui ne pensait pas que la fin justifiait les moyens. Ces fins sont toujours énoncées en termes de droits – mais de droits sans la contrepartie de responsabilités correspondantes, de soi-disant droits qui permettent de tuer aveuglément et en toute impunité, de soi-disant droits qui constituent un défi

clair aux obligations juridiques tranchées et aux engagements historiques.

Mais les milliers d'innocents sacrifiés au nom de ces idéaux ont une autre histoire à raconter, et la morale de l'histoire est claire : le terrorisme est défini par ce que l'on fait, et non pas par les raisons pour lesquelles on le fait. Si l'on confère un degré quelconque de légitimité aux tactiques terroristes, les extrémistes qui cherchent à atteindre leurs objectifs par le biais de la violence acquerront droit de cité aux dépens des dirigeants désireux de résoudre les différends par la voie du dialogue pacifique. Si la communauté internationale tolère des actes de terrorisme, elle infirme par là même les méthodes qu'elle a préconisées pour le règlement pacifique des différends.

Nous nous réjouissons de voir que la communauté internationale manifeste une volonté renouvelée de combattre le terrorisme. Mais, à ce tournant décisif, il est essentiel que l'alliance contre la terreur identifie clairement son ennemi et le reconnaisse. Pour vaincre le terrorisme, il faut aller bien au-delà du simple fait de trouver et de punir ses auteurs immédiats. Les terroristes n'agissent pas dans le vide, ils font partie d'un réseau complexe dont les parties constituantes se nourrissent et s'inspirent les unes des autres, tant sur le plan de l'organisation que sur le plan idéologique. Le succès que remporte un groupe terroriste dans ses tentatives d'anéantissement d'une société donnée facilite la tâche d'autres groupes qui s'efforcent de semer la peur et la panique ailleurs.

Les groupes terroristes ne formulent pas des menaces en séries discrètes. Ce ne sont pas des entités distinctes que l'on peut faire basculer l'une après l'autre. Au contraire, le terrorisme a un caractère organique, et la tentative de s'attaquer à l'une des branches du terrorisme tout en exprimant de la sympathie et de la compréhension pour une autre ne fera que saper nos efforts. L'organisme terroriste, comme tout organisme, ne peut survivre longtemps s'il ne dispose pas de systèmes qui le maintiennent en vie. Les terroristes dépendent d'une vaste infrastructure qui leur fournit les moyens financiers, l'endoctrinement jusqu'au-boutiste et suicidaire ainsi que les outils meurtriers qui leur permettent de mener leurs attaques. Et cette infrastructure ne peut subsister que grâce à l'assistance et à la complicité des États.

Certains régimes du Moyen-Orient et d'ailleurs ont offert aux terroristes un refuge, des armes et des camps d'entraînement ainsi que le soutien financier qui leur a permis de perpétrer des milliers d'attaques à l'encontre de civils innocents. À travers leur appui, aussi bien actif que tacite, ces régimes se sont déclarés alliés du terrorisme et ne sont pas moins responsables que les terroristes eux-mêmes.

Si les ressources et la détermination de la communauté internationale peuvent être mobilisées pour éliminer le soutien d'État au terrorisme, alors une manche décisive aura été remportée dans cette bataille. Mais il ne peut y avoir de neutralité dans cet effort. Les États qui n'honorent pas leur obligation juridique d'éliminer les menées terroristes sur leurs territoires ne sont pas neutres – ce sont des collaborateurs du terrorisme et doivent être considérés comme tels.

Depuis la création de l'État d'Israël, ses citoyens ont été l'objet d'attaques terroristes innombrables. Israël s'est vu contraint de s'engager au cours de cette dernière année dans un exercice de légitime défense contre une campagne terroriste aveugle et suicidaire qui a surgi en violation flagrante des accords signés et qui a fait des centaines de victimes innocentes.

Le peuple d'Israël ne connaît que trop bien les tentatives des terroristes et de leurs alliés de justifier le meurtre de civils et de rejeter la faute sur les victimes afin d'excuser leurs crimes. Mais comme l'a dit le maire de New York lorsqu'il s'est adressé à nous au début de ce débat :

« L'ère du relativisme moral entre ceux qui pratiquent le terrorisme ou qui lui donnent leur caution, et les nations qui lui résistent, doit prendre fin. »

L'histoire a montré au monde qu'il suffisait que les personnes animées de bonnes intentions n'interviennent pas pour que le mal triomphe. Se tenir à l'écart, ou courber l'échine devant la menace terroriste, dans l'espoir naïf que si nous ne nous opposons pas à lui, le terrorisme ne s'acharnera pas contre nous, n'est pas une solution. Les peuples du monde se sont tournés vers leur gouvernement afin de triompher du terrorisme. Il ne peut être apaisé, il ne peut être calmé. La seule option consiste à le tenir en échec.

Ayant dit tout ceci, j'aimerais exprimer ma conviction profonde que les trois grandes religions

monothéistes – le judaïsme, le christianisme et l'islam – partagent les mêmes valeurs et obéissent aux mêmes engagements fondamentaux. Elles participent du même esprit qui a donné à l'humanité ses idéaux de justice, de compassion, d'amour et sa promesse d'un avenir meilleur. L'islam, le christianisme et le judaïsme constituent à eux trois le fondement de cette apogée humaine. Ils incarnent la croyance monothéiste qui doit s'épanouir aux côtés d'autres religions et croyances anciennes au sein d'un dialogue oecuménique véritable, global et participatif.

Aujourd'hui, plus que jamais, notre patrimoine religieux commun doit inspirer et nourrir nos actes afin d'améliorer notre existence et notre destinée communes.

M. Leslie (Belize) (*parle en anglais*) : La délégation du Belize s'associe à la déclaration qui sera présentée par le représentant de la Dominique au nom du groupe de la Communauté des Caraïbes.

Nous sommes réunis ici pour exprimer notre solidarité avec la communauté internationale et pour élaborer une riposte unifiée au terrorisme. D'emblée, permettez-moi, au nom du Premier Ministre Saïd Musa, et du Gouvernement et du peuple du Belize, d'exprimer une fois de plus notre profonde sympathie au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et, notamment, aux familles de ceux qui ont été directement touchés par les attaques terroristes auxquelles nous avons tous assisté le 11 septembre dernier à New York, notre ville hôte, ainsi qu'à Washington.

Les événements de cette effroyable matinée de septembre ont servi à mettre en lumière les graves dangers que constitue le terrorisme. Ces attaques, tout en étant spécifiquement dirigées contre des citoyens des États-Unis d'Amérique ont, en fait, été des attaques contre tous les peuples épris de liberté.

Ceux qui prennent part à des agissements terroristes cherchent à justifier leur comportement criminel en se faisant les champions des pauvres et des opprimés du monde. Nous rejetons catégoriquement de telles revendications et déclarons que la justice ne pourra jamais être réalisée par le biais de la violence aveugle. Le Gouvernement du Belize est d'avis que tout acte de terrorisme constitue une attaque à l'encontre de notre attachement déclaré aux principes démocratiques. Personne ne peut prétendre agir au nom des exclus de nos sociétés par le biais d'agissements

insensés. En tant que pays en développement dont la population oeuvre pour éliminer la pauvreté et les souffrances qui vont avec, nous condamnons toute forme de terrorisme car nous estimons que le terrorisme ne saurait servir aucun objectif utile. Ceux qui s'attaquent à des civils innocents, qui appuient, financent, suscitent et encouragent ces actes criminels perpétrés contre l'humanité, ne devraient bénéficier d'aucun refuge leur permettant d'exister ou d'opérer.

Nous ne sommes pas seulement résolus dans notre condamnation du terrorisme mais nous sommes également déterminés à oeuvrer pour y mettre un terme en éliminant les forces qui en sont les causes. Le Belize souhaite être partenaire de l'effort mondial de lutte contre le terrorisme et l'éliminer de notre monde car il est de notre intérêt de veiller à ce que les actes de terrorisme ne fassent pas de nouvelles victimes. Des attaques, telles que celles que nous avons vu à New York, à Washington et en Pennsylvanie n'ont pas seulement une incidence sur les personnes directement visées mais sur le monde entier. Elles mettent en péril la confiance et la sécurité que nous défendons si âprement.

La délégation du Belize se félicite des résolutions 1373 (2001) et 1368 (2001) du Conseil de sécurité ainsi que de la résolution 56/1 de l'Assemblée générale. Nous nous engageons en outre à déployer tous nos efforts pour mettre en oeuvre ces résolutions et participer à l'élaboration de stratégies globales aux niveaux multilatéral, régional et national afin de combattre le terrorisme.

Le Belize partage la douleur profonde causée par le terrorisme. Nous condamnons les activités terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations et assurons la communauté internationale que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre ce fléau. Nous continuerons de défendre le droit des peuples mais nous le ferons en préservant les principes démocratiques et les droits de l'homme que nous chérissons.

M. Jalang'o (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de m'associer aux autres délégations qui sont intervenues avant moi pour vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine que votre direction avisée et

capable nous permettra d'atteindre les objectifs souhaités de la cinquante-sixième session.

J'aimerais aussi exprimer l'appréciation de ma délégation à l'endroit du Secrétaire général pour son rapport complet sur les activités de l'Organisation et le féliciter de sa réélection unanime. Celle-ci illustre clairement la confiance placée en lui, non seulement par les États Membres de l'ONU mais aussi par l'ensemble de la communauté internationale.

Le 11 septembre 2001 demeurera une tache noire dans l'histoire du monde parce que c'est le jour où la main brutale du terrorisme a choisi de frapper les États-Unis d'Amérique dans les villes de New York et de Washington. Cette attaque monstrueuse, bien que commise sur le territoire des États-Unis, n'a pas été perpétrée contre l'Amérique et son peuple, mais contre l'ensemble de l'humanité. Cela a été, en fait, une attaque contre tous les peuples du monde épris de paix, qui s'apprêtaient à célébrer la Journée internationale de la paix.

À la suite des événements du 11 septembre, S. E. le Président Daniel Toroitich arap Moi du Kenya a adressé, au nom du Gouvernement et du peuple du Kenya, un message au Président George W. Bush et au Gouvernement et au peuple d'Amérique, dans lequel il a exprimé notre sympathie la plus profonde et condamné sans ambiguïté ces lâches et méprisables actes de terrorisme.

Le Kenya condamne une fois de plus, dans les termes les plus vigoureux, ces actes brutaux de terrorisme et toutes les formes et manifestations du terrorisme international, quelles qu'en soient les motivations. Comme l'a déclaré mon Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, cette semaine, le 2 octobre 2001, dans une déclaration ministérielle devant le Parlement du Kenya :

« Nous sommes profondément convaincus que le terrorisme ne pourra jamais constituer la base d'une résolution des conflits et n'est justifié en aucune circonstance. C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle redouble d'efforts dans la lutte contre le terrorisme. »

Le terrorisme constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales et est en contradiction fondamentale avec la Charte des Nations Unies et les principes établis qui régissent les relations

internationales. En conséquence, chaque nation, qui a foi dans ces principes, se doit de rejeter et de condamner le terrorisme et de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour lutter contre cet odieux fléau.

Toutes les nations, indépendamment de leur taille, leur puissance ou leur influence, et toutes les personnes, indépendamment de leur couleur, de leur sexe, de leur race, de leur religion, sont directement ou indirectement touchés par le terrorisme. En 1998, mon pays a vu de près la face hideuse du terrorisme, lorsque la main de la terreur a frappé l'ambassade des États-Unis à Nairobi, tuant non seulement des Américains mais également 200 Kenyans, qui vauquaient innocemment à leurs occupations quotidiennes, et ont laissé des milliers de personnes gravement blessés et/ou handicapés à vie. L'attaque de 1998 ciblait trois ambassades américaines en Afrique orientale. Les ambassades de Dar es-Salaam et de Nairobi ont été bombardées simultanément alors que la tentative de bombardement de l'ambassade de Kampala a été avortée. À la suite de ces attaques, la communauté d'Afrique orientale a créé une comité conjoint visant à coordonner nos actions contre le terrorisme.

Pour sa part, immédiatement après les attentats de 1998, le Kenya a adopté diverses mesures pour se protéger de toute attaque terroriste future. Ces mesures comportaient la capture et l'arrestation de toute personne soupçonnée d'être complice de terroristes, la surveillance plus stricte des étrangers et le renforcement de la sécurité dans les aéroports et autres points d'entrée. Ces mesures ont été encore renforcées après l'attaque perpétrée le 11 septembre sur le territoire des États-Unis.

Nous lançons un appel pour l'adoption d'une approche unifiée, mondiale et soutenue pour lutter contre ce fléau sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, ma délégation souhaite se faire l'écho des paroles prononcées par le Secrétaire général qui demande un front uni, une coalition mondiale sous les auspices de l'ONU pour lutter contre le terrorisme car celui-ci est désormais un problème mondial. Ma délégation partage les préoccupations de la communauté internationale face à l'augmentation alarmante des actes de terrorisme et appuie pleinement les mesures prises au niveau international pour combattre le terrorisme.

Le Kenya a signé et ratifié ou adhéré à un certain nombre de conventions internationales sur la lutte contre le terrorisme. La Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif a été signée et des procédures internes sont en cours en vue de sa ratification. Nous appuyons également les mesures que l'ONU a prises pour réprimer le financement international du terrorisme et, à cet égard, nous allons prochainement signer la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Le Kenya félicite le Conseil de sécurité d'avoir adopté les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001). Ces résolutions sont globales et donnent un nouvel élan à la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous appuyons les mesures énoncées dans ces résolutions et lançons un appel à la coopération internationale pour leur mise en oeuvre. Nous lançons également un appel au renforcement de la coopération internationale et en vue de la conclusion rapide des travaux de l'ONU pour la création d'un régime juridique international efficace pour lutter contre ce mal et ses auteurs.

Toutefois, de nombreux petits pays n'ont ni les moyens ni la capacité de répondre efficacement à cette menace. Ma délégation, par conséquent, prie instamment l'ONU d'explorer et de coordonner les possibilités existantes au sein de son système pour aider les États à renforcer leur capacité de combattre cette menace. Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général,

« L'ONU occupe une position unique pour faire progresser cet effort. Elle fournit l'enceinte nécessaire pour construire une coalition universelle et peut assurer une légitimité mondiale pour la réponse à long terme au terrorisme. » (*The New York Times*, 21 septembre 2001)

Le moment est maintenant venu d'organiser la conférence de haut niveau chargée de définir une riposte internationale commune et organisée au terrorisme, dont la convocation a été proposée.

Pour finir, je tiens à réaffirmer la coopération entière et l'appui total de mon gouvernement dans cette guerre mondiale contre le terrorisme. Il nous appartient de travailler ensemble pour éliminer les menaces à la paix et la sécurité internationales.

M. Ishmael (Guyana) (*parle en anglais*) : La délégation guyanaïenne s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Commonwealth de la Dominique au nom de la Communauté des Caraïbes.

Le Guyana déplore avec véhémence les attentats terroristes criminels et monstrueusement destructeurs du 11 septembre, qui ont eu pour effet de transformer une partie de notre ville hôte en véritable zone de guerre avec des pertes énormes en vie humaines, un état de choses qui s'est reproduit dans une certaine mesure à Washington et en Pennsylvanie. Cette perte en vies humaines a bouleversé toute la communauté et le monde, les victimes et leurs proches provenant d'une multitude de nationalités et d'appartenances ethniques, un grand nombre de mes propres compatriotes périssant avec les autres. La perte en vies et en biens a également porté préjudice à l'économies de tous les pays, en cette époque de mondialisation.

Le Guyana exprime sa plus profonde sympathie au peuple et au Gouvernement des États-Unis pour leur souffrance et leurs pertes. Nous souhaitons au Gouvernement des États-Unis plein succès dans les efforts qu'il déploie pour rassembler les forces de l'humanité au sein d'une coalition visant à éliminer le terrorisme international qui nous touche tous et viole les idéaux que nous proclamons et appuyons. Laisser aller les choses sans réagir reviendrait à nier tout ce que nous avons accompli et tout ce pour quoi nous avons lutté dans cette Organisation depuis sa fondation en 1945.

L'opposition du Guyana au terrorisme est totale et absolue. Dans un message exprimé à l'occasion d'un service oecuménique de souvenir tenu à New York le 30 septembre 2001 en hommage à 24 ressortissants du Guyana qui ont perdu la vie dans cette catastrophe, le Président du Guyana, S. E. Bharrat Jagdeo, a déclaré que

« La mort est toujours quelque chose de douloureux. Lorsqu'elle frappe des personnes en pleine jeunesse ou dans la fleur de l'âge, et lorsqu'elle survient si tragiquement et de manière aussi inattendue, comme cela a été le cas pour nos frères et soeurs guyaniens le 11 septembre lors de cette catastrophe aux dimensions aussi étourdissantes, la douleur est déchirante, insoutenable et la tristesse est insupportable. Le Guyana appuie les efforts visant à maîtriser la

terreur et nous promettons notre pleine collaboration pour extirper le terrorisme ».

Le Guyana, en tant que pays doté d'une population musulmane importante et en tant que membre de l'Organisation de la Conférence islamique, attend impatiemment que nos efforts pour éliminer le terrorisme réussissent. Il est impératif toutefois que nous nous gardions de l'intolérance qui a conduit certains à rejeter sur les musulmans et les Arabes la responsabilité des événements du 11 septembre. Au début de ce débat, il a été dit avec éloquence à cette tribune, et avec concision, que le terrorisme ne connaissait ni religion, ni nationalité, ni appartenance ethnique. Aucune religion n'autorise ou ne légitime le terrorisme, et toute protestation ou affirmation du contraire ne serait rien d'autre qu'une excuse politique vaine pour justifier ce qui ne saurait jamais être justifié.

Le Guyana appuie les multiples efforts que notre Organisation déploie face au terrorisme. Une abondance de conventions antiterroristes est aujourd'hui à notre disposition, et une de plus est encore en cours de négociation. Nous souscrivons pour l'instant à la Déclaration de Lima de l'Organisation des États américains pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme et à son plan d'action sur la coopération à l'échelle du continent, adoptés le 26 avril 1996. Nous appuyons également la résolution que l'Organisation des États américains a adoptée le 21 septembre 2001 à la réunion de consultation des ministres des affaires étrangères des États parties, invoquant le Traité interaméricain d'assistance mutuelle, le Traité de Rio. Cette résolution a établi un programme de solidarité et d'assistance mutuelle sur le continent américain pour traiter du fléau du terrorisme.

Pour que ces efforts soient couronnés de succès, il faut que nous nous penchions sur les injustices qui abondent dans le monde contemporain. Lorsqu'une injustice est manifeste, elle peut se transformer en une force déstabilisatrice et engendrer la haine. Cette situation peut alors être exploitée par des individus sans scrupule pour faire avancer leurs propres fins malveillantes. La révolution actuelle dans le domaine des communications a fait en sorte qu'il est impossible de dissimuler l'injustice à ceux qui en sont victimes.

C'est le processus de la décolonisation qui a donné lieu à la plus grande augmentation du nombre de membres de notre Organisation. Nous devons veiller à

ce que tous puissent bénéficier des libertés que nous avons recherchées pour nous-mêmes; à ce que les droits de l'homme et notre humanité commune soient respectés partout; à ce que notre droit, en tant qu'êtres humains, de réaliser notre destinée légitime, que ce soit sur le plan individuel ou collectif, dans un État sans ingérence ou refus arbitraire soit respecté; et à ce que l'autonomie de l'esprit humain soit optimisée et que sa créativité s'en trouve nourrie.

Le Guyana se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1373 (2001) qui, à notre avis, représente un progrès important dans les efforts que la communauté internationale déploie pour éliminer le terrorisme, tout en constituant une interprétation novatrice de la Charte des Nations Unies. La signification de la Charte en 2001 diffère considérablement de la signification qu'elle avait en 1945, et cette réalité témoigne des changements survenus dans le monde pendant cette période. Ce qui nous occupe ici, c'est d'élaborer une structure juridique qui favorisera la réalisation d'un but que nous partageons tous. La validité de toute loi – et le droit international ne fait pas exception – a une dimension temporelle et, le changement étant inhérent à toutes les formes d'organisation sociale humaine, il s'ensuit inévitablement et inexorablement que le droit doit être adapté aux exigences de ce changement pour conserver sa pertinence et son efficacité.

Dans une opinion dissidente à un avis consultatif de la Cour internationale de Justice à la demande de notre assemblée au sujet de la « compétence de l'Assemblée générale pour l'admission d'un État aux Nations Unies », l'éminent juge chilien Alejandro Alvarez a déclaré ce qui suit :

« Il faut donc procéder à l'interprétation des traités, notamment de la Charte des Nations Unies, en regardant en avant, c'est-à-dire en considérant ces nouvelles conditions, et non pas en arrière. ... Un traité, un texte, une fois établis, acquièrent une vie propre et, par suite, il faut les interpréter en tenant compte des exigences de la vie contemporaine. ... »

La période actuelle diffère de celle de 1945, et ceux qui ont élaboré la Charte avaient envisagé des menaces au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui sont souvent radicalement différentes de celles auxquelles nous devons faire face aujourd'hui. Le terrorisme international, avec toutes

ses ramifications, constitue une menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc approprié que le mécanisme décisionnel inscrit au Chapitre VII de la Charte soit utilisé en vue d'éliminer ce fléau. Le Guyana s'acquittera des obligations que nous impose à tous la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Guyana appuie sans réserve tous les efforts visant à faire échec au terrorisme. Ces efforts sont essentiellement multilatéraux et acquièrent de ce fait une plus grande légitimité. Nous allons réussir. Notre survie, ainsi que l'ensemble de tous les droits auxquels nous aspirons tous, exige que nous réussissions.

M. Botnaru (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Les attentats terroristes perpétrés à New York, à Washington et en Pennsylvanie le 11 septembre représentent une agression non seulement contre les États-Unis mais également contre l'humanité tout entière.

Ma délégation condamne énergiquement ces actes criminels, qui ont semé la terreur et ont provoqué la mort de milliers d'innocents des États-Unis et de nombreux autres pays. Comme l'a déclaré le Président de la République de Moldova immédiatement après ces événements tragiques :

« Nous nous opposons au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et nous le condamnons. Nous souscrivons pleinement aux efforts internationaux visant à faire en sorte que ceux qui sont responsables de ces actes inhumains, qui qu'ils soient, soient traduits en justice et punis. »

La réaction immédiate de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité le 12 septembre, et l'adoption à l'unanimité de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, illustrent l'importance du rôle de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. La création d'un comité chargé de suivre l'application de cette résolution devrait accroître considérablement son effet concret sur la façon dont les États coordonneront leurs efforts pour lutter contre le terrorisme.

La République de Moldova s'associe pleinement à tous les aspects des résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui réaffirment la détermination de la communauté internationale de combattre, par tous les moyens, les menaces que les

actes de terrorisme représentent pour la paix et la sécurité internationales.

La République de Moldova appuie activement l'adoption de la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international de 1994, dans laquelle on souligne que les actes de terrorisme sont :

« injustifiables en toutes circonstances et quels que soient les motifs de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou autre que l'on puisse invoquer pour les justifier ». (A/RES/49/60, annexe, part I, par. 3)

Dans cet esprit, nous appuyons les efforts multilatéraux visant à renforcer le cadre juridique antiterroriste de l'ONU, y compris l'achèvement rapide de l'élaboration d'une convention sur la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que d'une convention générale contre le terrorisme international. Nous estimons en particulier que, grâce à l'adoption de la convention générale, certaines questions délicates et complexes seront réglées, ce qui permettra de combler les lacunes qui existent actuellement dans le cadre juridique qui régit la coopération dans la lutte contre le terrorisme. Ce n'est qu'en élaborant et en mettant en oeuvre un réseau d'instruments antiterroristes que la communauté internationale pourra effectivement s'assurer que les terroristes ne trouveront pas de refuge à partir duquel ils pourraient poursuivre leurs activités criminelles.

Le Président assume de nouveau la présidence.

La République de Moldova est partie à six des 12 traités et protocoles de l'ONU ayant trait au terrorisme. Des mesures sont actuellement prises pour permettre à notre pays d'adhérer aux autres conventions, y compris la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme. Mon gouvernement envisage sérieusement de signer ces deux conventions avant la fin de l'année. Au début de cette semaine, notre parlement a adopté, en première lecture, un projet de loi sur le terrorisme, ce qui confirme notre détermination d'appliquer les conventions de l'ONU sur le terrorisme.

La République de Moldova coopèrera également activement à la lutte contre toute activité terroriste par le biais d'efforts concertés menés avec d'autres pays dans le cadre de diverses organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe et la Communauté des États indépendants.

Les événements du 11 septembre ont montré que la communauté internationale devrait s'efforcer avec une nouvelle détermination de régler des problèmes internationaux anciens dont s'alimente le terrorisme. Dans cette perspective, nous devons nous occuper de toute urgence de divers conflits à travers le monde. Il faut en comprendre les causes et, implicitement, tous les facteurs susceptibles de favoriser le développement du terrorisme.

Le Conseil de sécurité souligne, au paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 1373 (2001), les liens existant entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, la drogue illicite et d'autres activités illégales. Dans ce contexte, je me dois de joindre ma voix à tous ceux qui dénoncent le phénomène du séparatisme en tant que cause de conflits, et en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales. Le séparatisme, outre qu'il est anachronique dans un univers mondialisé et interdépendant, affecte la base même de sociétés multiculturelles et multiethniques et représente un grave danger pour la souveraineté et l'intégrité de nombreux États. Mon pays étant touché par le séparatisme, nous trouvons alarmante la persistance de ce fléau et des liens qu'il a parfois avec d'autres activités criminelles. C'est pourquoi, cette question, parmi d'autres, doit être prise en compte par les États Membres de l'ONU dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie antiterroriste globale et efficace.

J'aimerais, pour finir, réaffirmer notre condamnation sans réserve de toutes les formes de terrorisme et notre ferme volonté de nous tenir aux côtés de la communauté internationale dans toutes les étapes de cette lutte.

La séance est levée à 18 h 5.